

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de communes Cœur de Charente

ENTRE

La Communauté de communes Cœur de Charente

Représentée par Monsieur Christian CROIZARD, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 1^{er} juillet 2021,
Ci-après désigné par « la collectivité »

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Magali DEBATTE, Préfète de la Charente
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires

Représentée par Yves LE BRETON, Directeur général

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la communauté de communes Cœur de Charente autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la communauté de communes Cœur de Charente et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de Communes Cœur de Charente est issue de la fusion du Pays d'Aigre, de la Boixe et du Pays Manslois au 1^{er} janvier 2017. Elle est composée de 51 communes, sur une superficie de 603,4 km², et compte environ 22 047 habitants (Insee, 2017).

Le territoire est également partie prenante, avec la communauté de communes du Val de Charente, du PÉTR du Ruffécois, structure existante depuis plusieurs décennies, qui a notamment élaboré le SCoT, le contrat local de santé, le PMRu, les PCAET des deux communautés de communes (en cours) et qui porte le programme européen LEADER.



Au Nord de la Charente et au centre de la Région Nouvelle-Aquitaine, ses bassins de vie connaissent des dynamiques différenciées. Au sud, le bassin de Vars est marqué par l'influence d'Angoulême, tant pour les ménages (+9,5% entre 2006 et 2016) que pour l'emploi (+17% entre 2006 et 2016). Au nord-est, le bassin de Mansle est également de plus en plus marqué par la périurbanisation résidentielle d'Angoulême et le nombre des ménages y a augmenté de 9% sur la même période. Au nord-ouest, le bassin d'Aigre, malgré son éloignement des grands pôles départementaux (Angoulême, Cognac, Ruffec, Barbezieux), parvient à maintenir un taux d'emploi élevé (0,87) grâce à la commune d'Aigre qui constitue un pôle d'emploi important du territoire de la communauté de communes. Malgré cela, la dynamique démographique y est moindre, avec une croissance du nombre de ménage d'1,4% seulement entre 2006 et 2016.

La position du territoire à la croisée d'axes majeurs (N10) et secondaires (RD 739, RD 737, RD 27), mais aussi l'axe ferroviaire Paris-Bordeaux qui permet de rejoindre Paris depuis Luxé en 2h30 avec une correspondance à Angoulême, permettent à la Communauté de Communes d'occuper une position géographique stratégique.



Le tissu économique de Cœur de Charente reflète le caractère rural du territoire. En effet, l'agriculture représente 8,5% des emplois locaux, 15% des établissements employeurs et 80% des sols du territoire (Insee 2017 et CGDD-SDES 2018).

Si les surfaces agricoles consacrées à la céréaliculture prédominent nettement, les surfaces vouées à l'élevage, principalement à l'est, et à la vigne, notamment pour la production de Cognac et de Pineau des Charentes, à la marge ouest du territoire, n'en sont pas moins négligeables.

Le tissu économique de Cœur de Charente reflète également le caractère industriel du territoire, l'industrie représentant 9% des emplois locaux et 12,6% des établissements employeurs (Insee, 2017). La viticulture et la céréaliculture ont permis de développer l'industrie agroalimentaire, avec notamment l'industrie du Cognac (Cognac Gauthier), la fabrication d'aliments pour animaux et la valorisation des grains (société Durepaire).

La petite industrie reste présente localement grâce à des implantations souvent anciennes. La spécialisation en équipements électriques est liée par exemple à la présence des usines Leroy Somer et Mecc Alte, la spécialisation en fabrication plastique est liée à la présence de pépites à l'image de Cinq MC à Mansle qui fabrique des pièces de substitution en plastique pour l'industrie. Mansle accueille également les établissements Pintaud qui fabriquent de l'eau de Javel. Enfin, la transformation du bois est à considérer en écho à des savoir-faire très particuliers, liés à la rénovation de bâtis anciens.

Les activités extractives et les secteurs liés à la logistique font également partie des activités marquantes du territoire. Au niveau des activités extractives, les sociétés GSM et Garandeau exploitent le calcaire pour les chantiers locaux de BTP et d'infrastructures, GSM produisant annuellement 650 000 tonnes de calcaire sur ses deux sites (*Diagnostic socio-économique et foncier, PLUI, 2019*). Ces sociétés génèrent également beaucoup d'activité pour leurs sous-traitants, notamment dans le domaine du transport.

Le territoire étant traversé par des axes structurants pour la région, l'activité de transport s'est naturellement installée le long de cet axe avec d'importantes implantations telles que Breger et Compagnie et les centrales logistiques de Lidl et d'Intermarché. Certaines zones d'activités se sont également organisées autour de cette activité telles que les zones de la Touche d'Anais et des Coteaux à Vars.



Mansle en juillet, ou Fest'Aigre en août.

Au-delà de ses savoir-faire agricoles et industriels, la Communauté de Communes Cœur de Charente dispose d'autres atouts identitaires, liés à un patrimoine historique et culturel riche, le territoire bénéficiant d'une cinquantaine de monuments inscrits.

Site emblématique de ce patrimoine, l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe est un des sites les plus visités du département. Le patrimoine néolithique est également important avec quelques sites emblématiques tels que la nécropole de la Boixe, la Motte de la Jacquille, les deux dolmens des Pérottes et le tumulus de Tusson. Des pics de visites sont d'ailleurs observables à certaines périodes de l'année en lien avec les festivals locaux : Danse à



En plus de son patrimoine historique et architectural, le territoire dispose d'un patrimoine naturel remarquable, notamment grâce à la présence du fleuve Charente. La préservation de l'environnement et de la qualité paysagère du territoire ont permis, depuis plusieurs années, le développement de nombreuses activités. En matière de randonnée pédestre, le territoire, dispose de 21 circuits représentant 213 km de chemins, et en matière de randonnée cycliste, il existe 35 boucles cyclables sur le territoire proposant près de 220 km de randonnée (*données Département de Charente, 2017*).

Le canoë-kayak est également une activité très prisée et pratiquée, grâce à la présence de deux bases nautiques à Montignac et à Mansle, la base de Mansle étant un des équipements les plus fréquentés du territoire avec près de 4 500 visiteurs en 2016 (*données Office du tourisme*). L'aménagement d'un stade d'eaux vives à Mansle apparaît ainsi comme un projet structurant pour participer à l'attractivité touristique du territoire.

Développement économique : Une influence forte des pôles d'emploi d'Angoulême et de Ruffec et un tissu économique structuré autour de l'activité agricole, des activités extractives, de la construction, de la logistique et de savoir-faire industriels

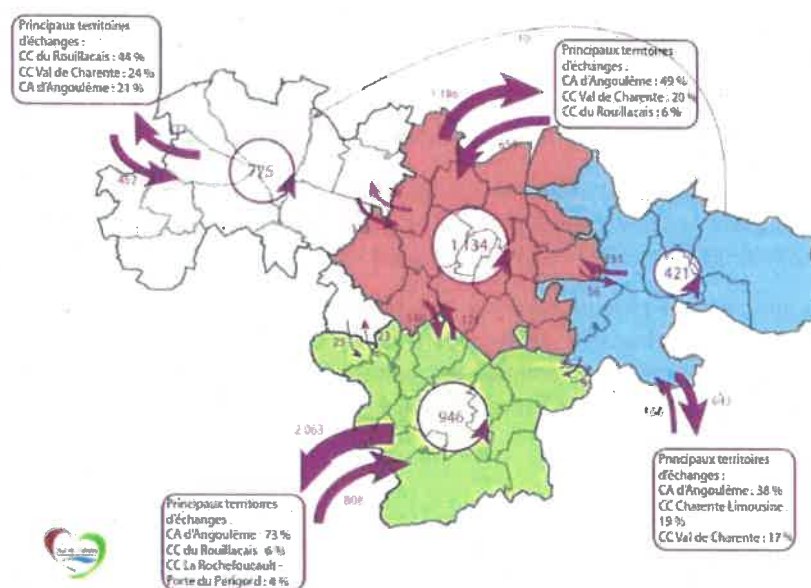
Emploi et dynamique démographique

La Communauté de Communes Cœur de Charente se caractérise par un taux d'emploi important, de 65% et supérieur à la moyenne régionale (64%, *Insee, 2017*). Le territoire dispose de petits pôles qui rayonnent sur leur bassin de vie :

- Aigre, lié aux activités commerciales, de services et artisanales, et Tusson, lié au tourisme et à l'artisanat, dans le Bassin Ouest ;
- Mansle, en lien avec son pôle industriel, sa polarité commerciale et ses services, Chenon avec la zone des Maisons Rouges, Saint-Groux avec la présence de Leroy-Somer et Villognon avec MESEA pour le Bassin Centre ;
- Anais et Vars pour le Bassin Sud avec la présence des zones d'activités de la Touche d'Anais des Coteaux à Vars.

Le taux de chômage, s'il a augmenté de 3 points en 10 ans (13,4% en 2017, *Insee*), est également inférieur à celui du département (14% en 2017). Néanmoins, les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage, ce taux ayant augmenté de 5,5 points en 10 ans pour les 15-24 ans (28,3% en 2017, *Insee*).

Mobilités domicile-travail entre les bassins de vie de Cœur de Charente



Source : Insee, RGP 2015

Par ailleurs, le territoire de Cœur de Charente dispose d'une concentration de l'emploi relativement faible, témoignant de sa faible capacité à capter des actifs. C'est particulièrement vrai pour les bassins Est et Sud du fait de la proximité de la Nationale 10. Au contraire, le bassin Ouest, davantage isolé, bénéficie d'un fonctionnement économique interne plus affirmé : 31 % des actifs travaillent sur leur commune de résidence.

Ainsi, plus de 75% des actifs travaillent hors du territoire. Le principal pôle attracteur est celui du Grand Angoulême (54 % des échanges avec l'extérieur), en particulier pour le bassin Sud du territoire. Le second pôle d'échange est celui de la Communauté de Communes Val-de-Charente (13 % des échanges) et notamment le pôle de Ruffec, en particulier pour les bassins de vie situés au Nord du territoire.

D'autre part, la population âgée de plus de 75 ans est plutôt stable, elle représente 13,6% de la population en 2017 contre 13,3% en 2007. Elle reste cependant supérieure à la moyenne départementale de 12,2% en 2017.

Cette population relativement âgée, la hausse du chômage chez les jeunes, et l'influence des pôles d'emploi d'Angoulême et de Ruffec posent la question de la capacité du territoire à conserver sa population active sur le territoire, en particulier la jeunesse, en lien avec les enjeux économiques locaux autour de la transmission-reprise d'entreprise et des difficultés structurelles de recrutement de certains secteurs (artisanat, agriculture...).

Plusieurs pistes sont à explorer pour accompagner la transmission des entreprises sur le territoire, en développant la sensibilisation à l'emploi par le renforcement de l'implication de réseaux d'entreprises tels que Dynamique 16, par l'organisation de forums de l'emploi plus ambitieux ou de forums au sein des collègues ...

Agriculture

La Communauté de Communes Cœur de Charente est fortement marquée par l'agriculture qui représente 8,5% des emplois locaux, 15% des établissements employeurs et 80% des sols du territoire (*Insee 2017 et CGDD-SDES 2018*).

Elle est un point fort de son économie car elle est plutôt diversifiée, même si la céréaliculture prédomine nettement, et bénéficie de la croissance du secteur de la viticulture. Les activités annexes à l'agriculture sont aussi un pilier caractéristique de l'économie de Cœur de Charente, notamment l'industrie du Cognac, la fabrication d'aliments pour animaux et la valorisation des grains. Les CUMA sont également très fortement représentées ainsi que les activités de commerce de gros de produits issus de l'agriculture (céréales, volailles, animaux...).

Néanmoins, les exploitations se trouvent dans des situations économiques structurellement difficiles et on observe une tendance à la consolidation des exploitations, en particulier pour la céréaliculture. La part des produits transformés localement reste faible et les circuits courts et l'agriculture biologique, bien qu'en développement, ne représentent à ce jour qu'une faible partie de la commercialisation des productions, notamment du fait du manque de structuration des pôles de valorisation, transformation et commercialisation des produits locaux. La surface agricole biologique s'établit par ailleurs à 2,3 hectares ce qui représente 6 % de sa SAU totale soit 0,7 fois la moyenne nationale (*Calculateur de résilience alimentaire des territoires*).

Enfin, la population agricole est vieillissante et en déclin. Le nombre d'actifs agricole est passé de 11,7% en 1988 à 4% de la population en 2010 (*Calculateur de résilience alimentaire des territoires*).

Pourtant des potentiels existent, notamment autour du développement de spécificités agricoles à forte valeur ajoutée, telles que la filière du chanvre et des initiatives portées par des porteurs de projets comme la Coopérative de Mansle qui souhaite créer un silo dédié à des céréales bios et une unité de méthanisation.

L'opération « Paniers gourmands » mise en place sur le Pays d'Aigre et le Pays Manslois depuis de très nombreuses années, a également pris de l'ampleur et s'est étendue à l'ensemble du territoire Cœur de Charente. Sans être un débouché en tant que tel, elle permet la promotion des producteurs locaux en offrant un panier de bienvenue aux visiteurs qui louent un gîte durant la période estivale, financé à part égale par les propriétaires et la Communauté de Communes.

Industrie

Le tissu économique de la Communauté de Communes Cœur de Charente est également marqué par l'industrie qui représente 9% des emplois locaux et 12,6% des établissements employeurs (*Insee, 2017*). Le territoire se caractérise par un tissu de petites entreprises : 95% des entreprises ont moins de 9 salariés (*Insee, 2017*). Au-delà de l'agro-alimentaire, le territoire a fait le pari de se spécialiser dans les activités extractives, la logistique et des savoirs-faires spécifiques tels que les équipements électriques ou la fabrication plastique et d'eau de javel.

Le territoire dispose notamment d'une dizaine de zones d'activités dont 3 le long de la N10, fortement orientées vers la logistique, qui couvrent environ 140 hectares, dont les principales composent la porte d'entrée sud du territoire : la Zone d'activité des Coteaux de Vars (50 hectares) et celle de la Touche d'Anais (52 hectares).

Ces zones d'activités sont cependant peu hiérarchisées. Leur gestion est partagée entre l'intercommunalité et les communes, des petites zones se sont également constituées spontanément, et certaines sont assez isolées, à l'instar de Demograins à Lupsault. De plus, la part du foncier consommé pour des activités économiques reste faible dans les zones d'activités. Il reste encore 17 hectares disponibles dans les terrains viabilisés de ces zones d'activités, et ce sont plus d'une quarantaine d'hectares qui pourraient être encore mobilisés au sein des dents creuses des zones existantes (*Diagnostic socio-économique et foncier, PLUI, 2019*).

De manière générale, le poids de l'industrie est en recul sur la Communauté de Communes. L'industrie représente 12,6% des emplois en 2017 contre 20% en 2007 et une moyenne départementale de 17,4% (*Insee*). Le territoire a en effet connu une désindustrialisation entre 1980 et 2000, marquée par la fermeture d'entreprises emblématiques du territoire (papeteries, métallurgie...). Depuis les années 2000, le territoire connaît toutefois un effet de rattrapage du fait du développement rapide de quelques zones d'activités autour de la N10 autour de la logistique avec l'arrivée de grands employeurs. Les centrales logistiques de Lidl et d'Intermarché sont en effet les plus gros employeurs du territoire, la centrale logistique de Lidl étant la plus grande base Lidl française (47 000m²).

De plus, on note un manque de mise en réseau des acteurs économiques du territoire, de réseaux d'affaires et de structures d'accompagnement à la création, au développement ou à la reprise d'entreprises. Il existe pourtant des aides à la création et à la reprise d'entreprises, à toutes les échelles. A l'échelle intercommunale, « Coup de pouce Cœur de Charente » accorde des subventions à destination des TPE. A l'échelle régionale, « Entreprendre, la Région à vos côtés » propose un ensemble d'aides individuelles aux TPE de moins de 10 salariés. Enfin à l'échelle départementale : « Initiative Charente » accorde des prêts à taux 0 aux entrepreneurs.

Les problématiques d'animation économique du territoire et d'optimisation du foncier économique en zone d'activité et dans le diffus sont bien identifiées par la communauté de communes comme étant des axes de travail importants.

Artisanat

L'artisanat, et plus particulièrement l'artisanat d'art, est fortement représenté sur le territoire. Le territoire jouit de la présence de spécialistes français d'art médiéval, notamment autour du vitrail. L'artisanat d'art a notamment pris de l'ampleur à Tusson, village classé.

L'artisanat lié à la construction et au BTP est également davantage présent sur le territoire qu'à l'échelle départementale. Il représente 8,5% des emplois locaux contre une moyenne départementale de 6,6% (Insee, 2017). Il est particulièrement présent sur les bassins Sud et Centre qui bénéficient à la fois du relatif dynamisme démographique local mais aussi de la qualité de la desserte routière qui permet aux entreprises d'accéder facilement aux marchés voisins d'Angoulême, Ruffec et Niort. Le secteur des travaux de constructions spécialisés emploie ainsi près de 300 salariés sur le territoire (Diagnostic socio-économique et foncier, PLUI, 2019).

Ce sont des activités toutefois fragiles au regard des difficultés de recrutement observées par les professionnels et des problématiques de transmission-reprise auprès d'une population de chefs d'entreprise vieillissante. Les métiers ayant le plus de mal à recruter sont notamment les métiers qualifiés du bâtiment : charpentiers, plombiers, menuisiers ...

Commerces



Source : BPE, 2017

En matière de commerces, le territoire accueille 93 % de commerces indépendants contre 87 % à l'échelle du département de la Charente (Diagnostic socio-économique et foncier, PLUI, 2019).

Ils sont principalement concentrés sur quelques communes qui font figures de pôles commerciaux pour le territoire : 2 pôles principaux (Mansle et Aigre) proposent une offre relativement diversifiée entre besoins de proximité et offre plus exceptionnelle, 2 pôles intermédiaires structurants (Montignac/St-Amant-de-Boixe et Vars), 3 pôles de proximité (Val-de-Bonnieure,

Aunac-sur-Charente, Luxé) se structurent autour d'une offre de proximité. Quelques communes, en tant que « pôles ruraux relais », se distinguent par de petites concentrations qui répondent aux besoins quotidiens en dépannage, à l'image de Tusson, Saint-Fraigne, Verdillé, Valence, Tourriers et Anais ou même Vouharte, Villognon et Xambes.

Le territoire ne compte que 5 moyennes surfaces alimentaires, concentrées sur les pôles structurants du territoire : Super U et Simply Market à Mansle, Carrefour contact à Aigre, Intermarché à Saint-Amant-de-Boixe, Coop à Vars. Elles représentent moins de 1 % des points de vente mais près de 16 % des surfaces de vente du territoire (Diagnostic socio-économique et foncier, PLUI, 2019).

De manière générale, le territoire est peu équipé en matière commerciale. Il dispose de 2,4 points de vente alimentaire pour 1000 habitants contre 5,6 pour le département (Diagnostic socio-économique et foncier, PLUI, 2019). De plus, les centres-bourgs sont fortement marqués par la vacance commerciale, conséquence de la forte mobilité quotidienne des habitants pour le travail ou les services, d'une mauvaise accessibilité des locaux commerciaux, des difficultés à créer, maintenir ou reprendre des commerces et de la concurrence d'une offre périphérique croissante : grandes surfaces alimentaires, mais aussi Angoulême, Ruffec et des petits pôles situés en voisinage direct tel que La Rochefoucauld ou Rouillac.

Les commerces ont ainsi eu tendance à se regrouper ces dernières années afin de bénéficier de synergies, à l'image de l'association des commerçants d'Aigre qui fédère les commerçants autour de projets communs au service du dynamisme commercial de la ville. Fort de ce constat, certaines communes ont repensé les implantations commerciales à l'occasion du réaménagement de centre-ville : Verdille autour d'un espace de stationnement ; Val-de-Bonnieure autour du Champ de Foire.

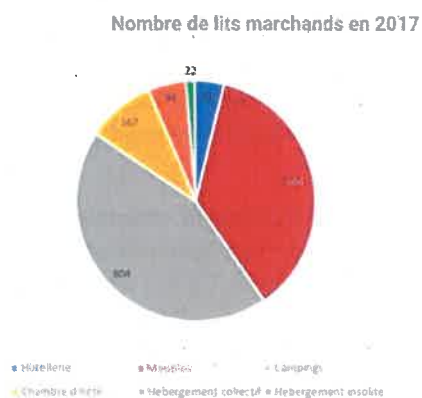
Quelques communes disposent également d'un multiple rural soutenu par la commune ou la Communauté de Communes pour maintenir une offre de proximité. Cette offre contribue à l'animation de ces centres-bourgs avec souvent la présence d'une offre de restauration. Il est à noter que l'offre de commerces itinérants reste importante sur le territoire et vient répondre aux besoins de base des populations les moins mobiles, à l'image d'EIDER, une épicerie sociale et solidaire itinérante ou encore de l'épicerie d'Isabelle.

On observe par ailleurs une recomposition de l'offre, avec le renforcement des circuits courts, le développement des usages d'Internet mais aussi l'avènement de projets individuels à l'image de la boulangerie bio à Lupsault.

Tourisme

Le territoire dispose de richesses historiques, culturelles et naturelles diversifiées et reconnues. La proximité immédiate d'Angoulême ainsi que la position du territoire, au carrefour d'axes majeurs, notamment de la N10, offrent une situation géographique d'intérêt.

Pourtant, les atouts touristiques du territoire restent méconnus, en particulier le patrimoine néolithique. Cœur de Charente est aujourd'hui un territoire de passage, le tourisme est essentiellement tourné vers l'excursion. 84 % des visiteurs ayant fréquenté l'office de tourisme en 2014 sont français avec une très forte dominante de la clientèle locale : 73% de cette clientèle vient du département de la Charente dont 43 % du Pays Ruffécois. Du côté de la clientèle étrangère, on retrouve majoritairement des visiteurs britanniques, qui représentent 82% de cette clientèle.



La capacité d'hébergement touristique s'appuie fortement sur la présence de résidences secondaires. Elles représentent 79% de la capacité d'hébergement (*Office du tourisme du Pays Ruffécois, 2017*).

Les campings et les meublés de tourisme représentent respectivement 45% et 35% de l'offre de lits marchands.

L'offre d'hébergement marchand est par ailleurs très limitée. Le territoire ne compte que 4 campings (Aunac-sur-Charente, Ranville-Breuillaud, Mansle, Val de Bonnieure et Montignac-Charente) et 2 hôtels : le Beau Rivage à Mansle et la Touche d'Anais.

Le territoire compte par ailleurs une quarantaine de restaurants. L'offre est dominée par de la restauration classique sans labellisation particulière mais voit se développer l'offre de vente à emporter et de snacking. 3 restaurants de renommée sont à signaler en raison de la cuisine locale, inventive et de qualité, à savoir les restaurants « Le compostelle » à Tusson, « le cheval Blanc » à Luxé et « Le Relais des îles » à Vouharte (démarche locavore en faveur des circuits courts).

Le patrimoine historique et culturel reste assez peu valorisé au regard de son potentiel. L'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe, même si elle fait partie des sites les plus visités du département, peine à capter les flux qui passent à proximité du territoire malgré la mise en place d'un panneau sur la N10.

La Communauté de Communes a ainsi mis en place un outil culturel et patrimonial pour valoriser la thématique romane : l'Espace d'Architecture Romane de St-Amant-de-Boixe. Cœur de Charente a également mené un projet de valorisation du patrimoine roman en partenariat avec la Communauté de Communes Val de Charente, l'Espace d'architecture romane et l'Office de Tourisme du Pays du Ruffécois. Ce projet a permis la création d'un livret collector et de fiches sur les édifices incontournables du Ruffécois ainsi que la mise en place d'une programmation de juin à octobre avec des visites guidées, balades romanes, conférences, expositions, ateliers ... Plusieurs projets de restauration des églises classées et inscrites sont aussi en cours ainsi qu'un travail important de valorisation et de signalétique pour le patrimoine néolithique, avec l'organisation de fouilles estivales pour faire découvrir ce capital.

La découverte du territoire par le fleuve est également un enjeu important. Les bords de la Charente étant essentiellement non-domaniaux, la visibilité de l'offre et sa continuité le long du fleuve Charente sont des axes de travail importants.

Aujourd'hui, la portion de Charente qui traverse le territoire est de moins en moins accessible. Ses bords ont peu à peu été privatisés, ce qui complique de façon importante l'accès à l'eau et la circulation sur ses bords. La Charente a néanmoins fait l'objet depuis les années 2000 d'aménagements successifs pour valoriser la pratique nautique. 75km du cours d'eau ont ainsi été aménagés à l'échelle du Ruffécois pour la pratique du canoë-kayak notamment au niveau des deux bases nautiques que compte le territoire (Mansle et Montignac sur Charente). Quelques points d'étape ont également été rendus accessibles pour les sportifs : Aunac-sur-Charente, Echoisy, Ambérac, Vouharte et Vars. La réalisation d'un stade nautique à Mansle doit aussi permettre d'apporter une visibilité au territoire.

Le cyclotourisme est un autre facteur d'attractivité à développer sur le territoire. Des projets sont en cours, mis en place conjointement avec le Pays du Ruffécois et le Département de la Charente, principalement autour de la création d'une voie verte le long de la Charente qui s'inscrirait dans le réseau des chemins de randonnées.

Enjeux principaux

- Une concentration de l'emploi relativement faible, liée à une forte influence des pôles d'emploi d'Angoulême et de Ruffec
- Faible part des produits agricoles transformés localement
- Intensification des pratiques agricoles, concentration des exploitations agricoles
- Difficultés à valoriser et optimiser le foncier économique
- Une industrie en recul mais redynamisée par le secteur de la logistique
- Une problématique de vacance commerciale importante et des petits commerces concurrencés par une offre de périphérie
- Vieillesse des chefs d'entreprises artisanales, d'exploitations agricoles et de commerces qui pose la question de la transmission-reprise de ces entreprises
- Une faible dynamique touristique malgré de nombreux atouts

Cohésion sociale : Un territoire organisé autour de 4 bassins de vie

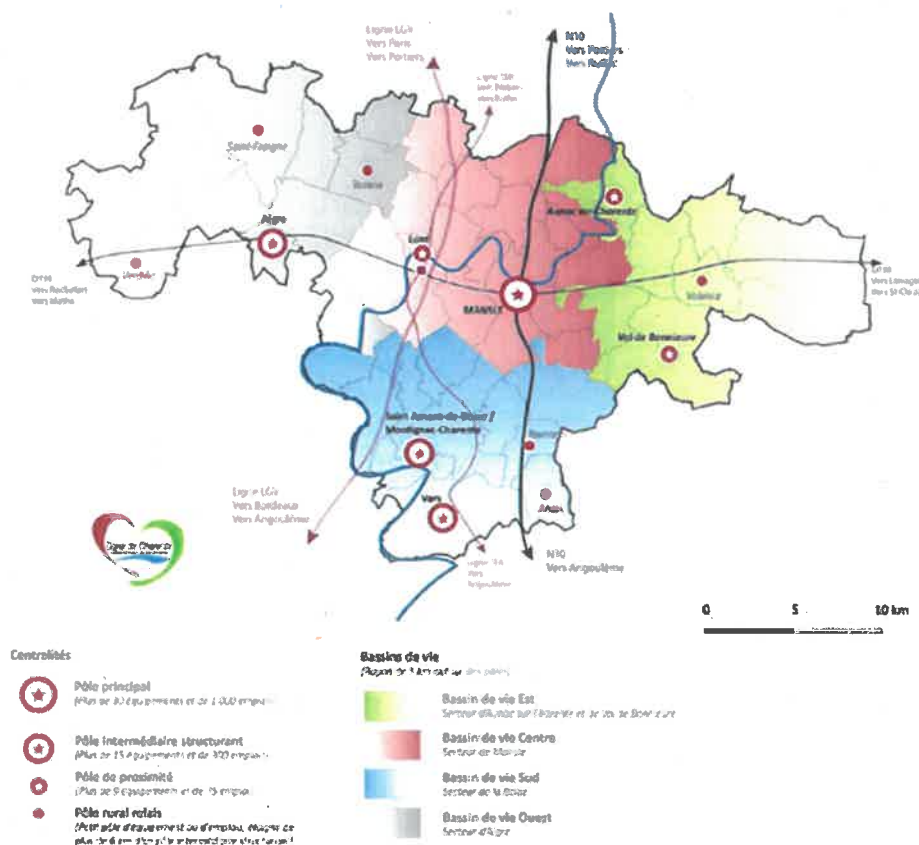
Jeunesse et formation

L'offre éducative et d'accueil est complète sur le territoire jusqu'au niveau collège. Le territoire compte 3 maisons de la petite enfance, 3 centres de loisirs, une école multisports à Aigre, et une ludothèque itinérante.

15 établissements scolaires sont présents sur le territoire dont 4 écoles maternelles et 11 écoles élémentaires, soit 6,7 écoles du 1er degré pour 10 000 habitants contre 4,4 de moyenne départementale. En ce qui concerne l'enseignement du second degré, le territoire compte 3 collèges sur les communes d'Aigre, Mansle et Saint-Amant-de-Boixe. Aucun lycée n'est présent sur le territoire, les élèves sont majoritairement répartis entre les lycées de Ruffec au nord et d'Angoulême au sud du territoire, la gare de Luxé étant un support d'accessibilité essentiel pour les élèves du territoire.

Si l'offre jeunesse est bien développée, il existe toutefois un enjeu à développer des structures d'accueil à destination du jeune enfant et de la jeunesse de façon plus générale. Le projet de construction d'un pôle enfance jeunesse à Vars vise ainsi à proposer une offre complète aux habitants avec un relais assistantes maternelles, un multi-accueil (crèche et halte-garderie), un relais de la parentalité, un centre de loisirs, mais aussi un espace jeune pour les 12-17 ans.

Offre de services publics et accessibilité



Les services et équipements publics suivent une logique de regroupement autour des principaux pôles. Un pôle principal, Mansle, offre la plus grande diversité de services et d'équipements, mais de façon générale, chaque bassin de vie s'organise autour d'une armature de pôles qui répondent aux besoins de proximité de la population, mise à part à l'est du territoire, qui ne dispose pas de pôles structurants. Des influences extérieures multiples viennent compléter voire concurrencer cette offre.

L'enjeu principal pour Cœur de Charente en termes de services et d'équipements publics est ainsi de renforcer la polarisation des services au sein des pôles structurants pour soutenir leur dynamique et conforter l'offre de services publics sur tout le territoire.

Actuellement, l'offre de santé est très polarisée. Les 94 équipements et services de santé et médicaux confondus sont répartis sur seulement 13 communes de la communauté, dont 6 communes (Aigre, Mansle, Val-de-Bonnieure, Saint-Amant-de-Boixe, Vars et Luxé) qui se répartissent 83% de ces services. Ces pôles sont renforcés par des projets de pôles de santé portés par les communes et par la Communauté de Communes.

Néanmoins, un déficit apparaît concernant le nombre de médecins sur le territoire, avec 2,5 médecins pour 1000 habitants sur le territoire de Cœur de Charente, en deçà de la moyenne nationale située à 3,6 médecins pour 1000 habitants en 2017. Le territoire dispose également d'une Maison France Services à Mansle mais a pour projet d'en construire sur 2 autres pôles structurants du territoire : Vars et Aigre.

L'accessibilité des services publics et de proximité mais de façon plus générale la mobilité est une question importante pour Cœur de Charente, notamment avec le vieillissement de la population. Le mode dominant de déplacement demeure le mode routier. En effet, les 6 lignes de bus existantes sont toutes orientées vers Angoulême et ne permettent pas de faire de liaisons transversales au sein du territoire. Le service est essentiellement utilisé pour le ramassage scolaire qui détermine le cadencement et les horaires, ce qui n'est pas forcément adapté aux activités professionnelles.

Si la gare de Luxé permet de rejoindre Angoulême en 15 minutes environ, elle souffre d'un déficit d'image au sein de la population locale. Elle est surtout utilisée par les lycéens qui rejoignent Angoulême quotidiennement mais les autres habitants connaissent mal le service proposé.

L'absence de connexion intermodale est aussi problématique : la gare de Luxé n'est accessible que par la voiture. Les aménagements aux abords sont par ailleurs minimalistes avec des espaces de parking de part et d'autre de la voie peu aménagés. Deux autres haltes existent sur le territoire sans être utilisées bien que positionnées sur une voie en fonctionnement : ce sont les gares de Saint-Amant-de-Boixe et de Vars. Ces arrêts ont été supprimés pour améliorer le cadencement entre Poitiers et Angoulême mais ils pourraient constituer une alternative crédible à la voiture dans les déplacements pendulaires vers Angoulême notamment. Des discussions sont déjà engagées autour de la réouverture de la halte de Vars.

Les dispositifs de mobilité inversée, avec le développement d'une offre de commerces itinérants et l'existence d'une ludothèque itinérante et la mise en service d'une Maison France service itinérante « Emmabus » (via Emmaüs Ruffec) s'arrêtant dans un grand nombre de communes du territoire, apportent également une réponse partielle à la problématique des personnes sans moyens de mobilité.

Enfin, avec 12% de logements et locaux raccordables à la fibre contre une moyenne départementale de 35% (ARCEP, 2020), le déploiement de la fibre mais aussi du réseau de téléphonie mobile apparaît comme essentiel pour renforcer l'attractivité du territoire, retenir la jeunesse et attirer de nouvelles populations.

Habitat

L'habitat est sous tension sur la Communauté de Communes Cœur de Charente. Il se caractérise par la faiblesse de l'offre locative et le manque de logements adaptés à des populations spécifiques, jeunes, âgées ou précaires.

Le locatif ne représente que 20% des résidences principales, une proportion inférieure à celle de la Charente (32%). 51% des résidences principales comptent plus de cinq pièces, 4% comptent deux pièces, et 1% compte une pièce (Insee, 2017).

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre de communes accueillant du locatif social	19	7	5	3	4
Nombre de logements locatifs sociaux	210	95	25	33	57
Nombre de logements communaux	133	36	12	34	51

Source : DREAL, RPLS 2017; communes

Avec un peu plus de 200 logements locatifs sociaux, le locatif social ne représente que 2% des résidences principales en 2017 contre 9% en Charente (Insee). Le besoin est pourtant une réalité sur le territoire où près de 30 % des ménages ont un revenu imposable inférieur à 60 % aux plafonds HLM et pourraient donc être éligibles à du logement très social (Diagnostic socio-économique et foncier, PLUI, 2019). Si le locatif social est peu

présent, de nombreuses communes proposent des logements communaux à loyers maîtrisés qui permettent de répondre en partie aux demandes des populations. Cette offre est très présente au sud et à l'est du territoire.

De plus, du fait de sa position sur des axes stratégiques, le territoire est un espace d'accueil régulier pour des gens du voyage. Il existe sur le territoire plusieurs stationnements ponctuels et estivaux. Néanmoins depuis plusieurs années, certaines communes observent une sédentarisation de certaines familles. Ainsi, 40% des familles occupent des logements ordinaires. Il n'existe pourtant aucune structure d'accueil à l'échelle du Pays ruffécois. Les Schémas départementaux d'accueil des Gens du Voyage (SDAGV), mis en place depuis 2002, travaillent ainsi à accueillir dans de meilleures conditions les personnes mobiles et pour accompagner la sédentarisation des familles qui le souhaitent. Cœur de Charente finance un service de médiation sociale (Chemin du hérisson), de créer sept terrains familiaux à Aigre et d'aménager une aire de « petits passages » pour les stationnements temporaires des gens du voyage.

Par ailleurs, le territoire est touché par une augmentation rapide de la part des personnes âgées dans la population, souvent isolée dans des habitations peu adaptées. 38% des plus de 75 ans vivent de façon isolée (*Insee, 2017*). Une offre médicalisée maille le territoire avec 8 EHPADs d'une capacité d'un peu plus de 500 places concentrées dans les polarités principales du territoire. Plusieurs communes réfléchissent ainsi à des solutions intermédiaires pour accompagner le vieillissement des ménages dans leur domicile ou dans des logements adaptés en cœur de bourg à proximité des commerces. Une résidence « sénior » a été créée à Mansle. 3 autres projets sont en cours sur les communes de Tourrières (bâtiment en cours de réhabilitation), Aigre et Aussac-Vadalle. 1 projet de résidence intergénérationnelle est envisagé à Saint-Fraigne.

D'autre part, le parc de logements est vieillissant et nécessite d'être réhabilité : 42,6% des résidences principales ont été construites avant 1945. Avec un parc peu adapté et vieillissant, le nombre de logements vacants a ainsi eu tendance à augmenter, avec 12% de logements vacants en 2017 contre 8,6% en 2007 (*Insee, 2017*).

Silos à Mansle



Enfin, il est à noter que certaines activités ont été rattrapées par l'urbanisation et imposent une gestion des risques liées à des activités peu compatibles avec la proximité de l'habitat. Par exemple, un lotissement s'est construit près de la zone d'activités des établissements Pintaud à Mansle. Certains établissements agricoles posent le même type de questionnement, certains silos se sont trouvés rapidement enserrés par le tissu urbain, notamment à Mansle et Charmé, ce qui pose des problématiques liées aux risques d'explosion et d'incendie induits par le stockage de céréales mais aussi de nuisances liées aux flux de transport de ces mêmes céréales.

Enjeux principaux

- Des jeunes ayant tendance à quitter le territoire après le collège, des perspectives de formation et d'emplois et des structures d'accueil à renforcer
- Une offre de services et d'équipements à conforter, en particulier sur les volets enfance et santé
- Une offre de transport en commun peu adaptée aux besoins des habitants du territoire mis à part les scolaires et une offre de transport ferroviaire méconnue
- Un parc de logements ancien et peu adapté à des populations spécifiques, en partie à l'origine de la hausse de la vacance des logements
- Des activités industrielles et agricoles rattrapées par l'urbanisation, induisant de potentiels risques et conflits d'usage

Transition écologique : un territoire aux nombreuses richesses naturelles à préserver et à valoriser pour poursuivre sa transition écologique

Préservation du patrimoine naturel et de la ressource en eau

Cœur de Charente dispose aujourd'hui de richesses naturelles nombreuses et diversifiées, marquées par le fleuve Charente. Si la Charente et ses affluents constituent une ressource omniprésente sur le territoire, elle reste extrêmement fragile. Les divers aménagements humains ont en effet contraint son écoulement et menacé les réservoirs biologiques qui s'appuyaient sur le cours d'eau.

Pourtant, la Charente accueille des espèces d'oiseaux menacées. Une zone Natura 2000 a ainsi été mise en place sur la Vallée de la Charente sur 4 018 hectares pour préserver les bords du cours d'eau qui sont des lieux d'accueil privilégiés pour le râle des genêts, une espèce dont les effectifs ont baissé de 60 % depuis 1980 à cause de la disparition des prairies (*Diagnostic socio-économique et foncier, PLUI, 2019*). Un travail est ainsi en cours avec les agriculteurs et les propriétaires pour préserver ces milieux.

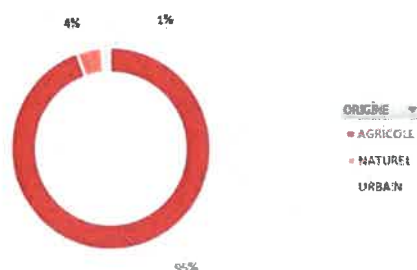
Les aléas climatiques et les aménagements le long du cours d'eau ont aussi augmenté les risques de sortie de lit le long de la Charente et de ses affluents. Toutes les communes traversées par la Charente et ses affluents sont ainsi concernées par des périmètres de protection face au risque inondation (PPRI) et 26% des communes sont soumises à un risque d'inondation (*DDRM, 2018*).

De plus, le territoire, très agricole, est inclus dans la Zone de vigilance pour les pesticides mis en place en 2006 par le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Les cours d'eau les plus menacés sont l'Aume à l'Ouest pour les nitrates et les cours d'eau de l'Est pour les produits azotés en lien notamment avec l'élevage. Des travaux de sensibilisation sont ainsi menés par les syndicats d'eau pour protéger ces cours d'eau. La Maison de l'eau à St-Fraigne est également un outil pédagogique destiné aux scolaires du département pour sensibiliser les habitants à la protection de la nature et de la ressource en eau.

Par ailleurs, il existe un véritable risque de disparition du réseau de haies, de pelouses sèches et de prairies de la plaine et du grand plateau agricole sous l'effet de la culture céréalière. L'activité agricole connaît en effet un faible taux de transmission des exploitations qui se traduit par un agrandissement des exploitations.

Une large bande boisée, reliquat de la sylvie d'Argenson, traverse également le territoire d'est en ouest, mais est fragmentée par les activités humaines. La forêt est les milieux semi-naturels représentent 15,4% des sols du territoire (*CGDD-SDES, 2018*) contre une moyenne départementale de 20,6%, et doivent ainsi être préservés.

Origine des parcelles consommées en extension entre 2007 et 2017



De façon plus générale, la biodiversité est insuffisamment protégée sur le territoire, l'étalement urbain accélérant les tensions sur les écosystèmes.

149 hectares ont été consommés entre 2007 et 2017 en extension des bourgs et des hameaux. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment de l'espace agricole : 95 % des surfaces consommées entre 2007 et 2017 l'ont été sur de l'espace jusque-là exploité par l'agriculture, soit une augmentation de 8% de l'enveloppe urbaine (*Diagnostic socio-économique et foncier, PLUI,*

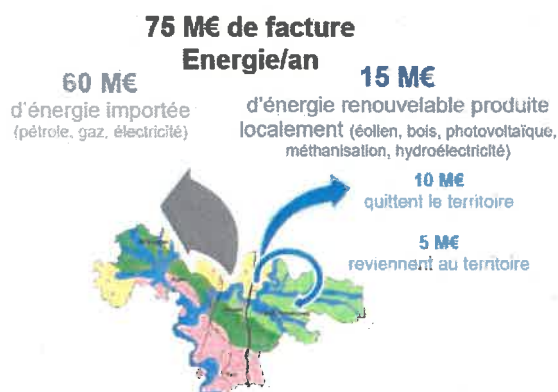
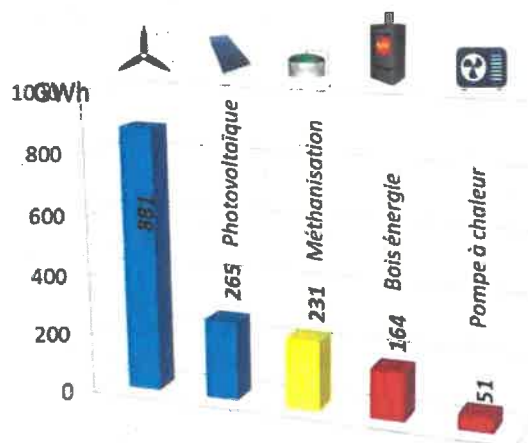
2019).

Les zones d'activités, les bâtiments agricoles et les projets de construction sont de plus en plus intégrés au paysage. Le tracé de la LGV a également créé des ruptures au niveau des corridors écologiques. Près de 1 400 hectares de foncier agricole ont été impactés notamment dans les communes de Villognon, Xambes, Coulonges, la Chapelle, Vervant et Ambérac. À la suite de la mise en place de la LGV, un Aménagement Foncier Agricole et Forestier a ainsi été proposé pour permettre la recomposition de terres des exploitations agricoles morcelées par le tracé de la voie.

Les collectivités accompagnent également l'objectif zéro pesticides en soutenant des actions de ré-enherbement des cimetières ou de plantations de fleurs dans les communes. Six communes sont ainsi labellisées Villes et Villages Fleuris : Mansle, Moutonneau, St Fraigne, St Groux, Vouharte, Xambes.

Le développement du tourisme vert, mais aussi les actions de sensibilisation auprès des agriculteurs, des propriétaires du fleuve Charente et de ses affluents et du grand public portées par les associations et les collectivités apparaissent comme des pistes intéressantes pour préserver et faire connaître le patrimoine et les richesses naturelles de Cœur de Charente.

Energies renouvelables



Flux monétaires annuels liés à l'achat et à la production d'énergie par Cœur de Charente

filière bois du territoire et sa gestion durable.

Le potentiel de l'énergie photovoltaïque est également important sur les toits de bâtiments industriels et agricole et les sites dégradés. Trois stations hydroélectriques (Mansle, Villognon, La Chapelle) sont également présentes sur le territoire, et quelques moulins ont repris leur activité grâce à des acteurs privés qui produisent de l'électricité à l'échelle locale (Valence, Anais...).

En revanche, la Communauté de Communes souhaite encadrer le développement de l'éolien et limiter son impact paysager et social. Le *Guide des bonnes pratiques des projets éoliens* réalisé par le PETR du Pays du Ruffécois est un premier outil élaboré en ce sens.

Performance énergétique

Le parc de logements enregistre une faible performance énergétique avec des logements anciens, peu isolés et des modes de chauffage impactant ou peu adaptés. 40% des résidences principales sont considérées comme des passoires énergétiques et 25% sont chauffées au fioul (AREC, 2018).

Les collectivités font œuvre d'exemplarité en réalisant des efforts autour des économies d'énergie et de la réhabilitation énergétique du patrimoine public notamment dans le cadre de l'appel à projet relatif à l'accompagnement à la maîtrise des consommations énergétiques (AMEC) lancé par le PETR du Pays du ruffécois en lien avec le programme TEPOS.

Si les produits pétroliers sont les principales sources d'énergie consommées sur le territoire avec 60% de la consommation en 2018 (PCAET), les énergies renouvelables représentent une part significative de la consommation énergétique.

25% de la consommation globale d'énergie du territoire est ainsi couverte par des énergies renouvelables et la Communauté de Communes vise un taux de couverture de 38% d'ici 2022.

L'énergie thermique renouvelable représente un tiers de la consommation actuelle en énergie thermique, à 55% portée par la production éolienne.

Néanmoins, une grande partie de l'énergie renouvelable produite localement profite à des acteurs situés en dehors du territoire (10M€ sur 15M€ produits d'après le PCAET) alors que le territoire importe de l'énergie pour environ 60M€.

Il apparaît donc essentiel pour le territoire de conserver cette richesse sur le territoire et de davantage diversifier les sources d'énergies renouvelables; notamment via le développement de l'énergie photovoltaïque qui représente seulement 17% de la production d'énergie renouvelable, de la méthanisation (15%), du bois-énergie (10%) ou de la pompe à chaleur (3%).

Si le potentiel d'énergie pour la chaleur (pompe à chaleur et bois énergie) pourrait combler une grande partie des besoins en chaleur du territoire, elle nécessite une réflexion sur la

Les collectivités ont en effet la possibilité d'être accompagnées par le centre régional des énergies renouvelables (CRER) afin de réaliser un diagnostic et des travaux d'économie d'énergie sur leur patrimoine immobilier. De 2016 à 2018, plus d'une dizaine de communes du Pays ont participé au dispositif.

Mobilité

La voiture est le principal moyen de transport sur le territoire. D'après les données du PCAET, 50% des consommations et des émissions sont liées à la N10 avec 20 000 véhicules en circulation par jour dont de nombreux poids lourds.

Les collectivités commencent à encourager néanmoins le développement des liaisons douces en mettant en valeur les liaisons existantes, en aménageant de nouvelles voies dans les bourgs et autour des lieux touristiques ou en développant des pôles multimodaux.

14 stations publiques de recharge pour véhicules électriques sont également réparties sur l'ensemble du territoire et des projets de création de stations bio-GNV sont également en cours, notamment à Vars.

Enjeux principaux

- Un patrimoine naturel et une biodiversité locale à préserver, notamment la ressource en eau
- Un territoire morcelé par le tracé de la LGV, les zones d'activités et les projets de construction
- Un développement de l'éolien à maîtriser, et un mix d'énergies renouvelables à diversifier (photovoltaïque, méthanisation, bois-énergie, PAC, stations GNV...)
- Une faible performance énergétique du bâti
- Une forte dépendance à la voiture en termes de mobilité et des alternatives à développer

→ Cf. annexe 1 : AFOM par axe du CRTE

Les dispositifs contractuels et stratégiques approuvés et signés par la communauté de communes Cœur de Charente :

- ✓ Contrat territorial global Cœur de Charente (« schéma d'action sociale ») avec la CAF 2019-2022 approuvé le 22 novembre 2018.
- ✓ Contrat triennal avec le Département de la Charente pour la période 2019-2021 signé le 12 décembre 2019
- ✓ SRDEII Cœur de Charente approuvé le 20 décembre 2018 et signé avec la région Nouvelle-Aquitaine le 23 mai 2019
- ✓ SCOT du Ruffécois approuvé le 25 mars 2019
- ✓ PCAET du Ruffécois 2020-2026, dont la stratégie territoriale a été approuvée le 24 octobre 2019 (plan d'actions en cours d'élaboration)
- ✓ PMRu (Plan de Mobilité Rurale) du Ruffécois 2020-2026 approuvé le 12 décembre 2019
- ✓ PLUi Cœur de Charente, en cours d'élaboration et dont le PADD a été débattu le 12 décembre 2019
- ✓ Guide des bonnes pratiques de l'éolien en Ruffécois approuvé le 27 février 2020
- ✓ Contrat local de santé du Ruffécois (2^{ème} génération) signé en février 2020
- ✓ Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2020-2026 approuvé le 28 janvier 2021
- ✓ Contrat « Petites Villes de Demain » 2020-2026 signé le 07 avril 2021

Le CRTE a vocation à se substituer aux contrats de ruralité, et s'inscrit en continuité en référence à l'agenda rural, dont la déclinaison en Charente a été adoptée le 30 avril 2021.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de communes Cœur de Charente

Au travers du CRTE, les élus de la Communauté de communes de Cœur de Charente ont souhaité se donner l'objectif de **développer l'attractivité de Cœur de Charente autour de projets économiques, vecteurs de cohésion sociale et de qualité de vie structurants et d'organiser leur ruissellement vers toutes les composantes du territoire.**

Cette ambition se décline en 3 orientations stratégiques. Celles-ci sont présentées de manière à rappeler les éléments clés de diagnostic associés, à pointer les leviers d'actions identifiés pour la communauté de communes et les communes de Cœur de Charente.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 1^{er} juillet 2021 :

- **Orientation 1 : Développer l'économie pour attirer de nouvelles populations et redynamiser le territoire**
- **Orientation 2 : (Re)Développer les infrastructures de services publics d'accessibilité physique et numérique du territoire et réaménager les centres-bourgs au service de l'attractivité du territoire**
- **Orientation 3 : Construire le socle de la transition écologique du territoire**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

→ Cf. **annexe 2 : Orientations stratégiques et leviers d'action**

→ Cf. **annexe 4 : tableau de synthèse du CRTE**

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

De grandes typologies de projet ont également été identifiées. Sans qu'elles ne soient exhaustives, elles permettent d'illustrer une première déclinaison opérationnelle des orientations et leviers d'action du territoire.

→ Cf. **annexe 2 : Orientations stratégiques et leviers d'action**

→ Cf. **annexe 4 : tableau de synthèse du CRTE**

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

La communauté de communes est signataire avec l'État, le Département et la Banque des territoires du « contrat Petite Ville de Demain » qui concerne 2 centralités principales « Mansle » et « Aigre », mais également la centralité « Sud » regroupant « Vars, Saint-Amant-de-Boixe et Montignac-Charente ».

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 3.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Cœur de Charente est partie prenante, avec la communauté de communes du Val de Charente, du PETR du Ruffécois, structure existante depuis plusieurs décennies, qui a notamment élaboré le SCoT, le contrat local de santé, le PMRu, les PCAET des deux communautés de communes (en cours) et qui porte le programme européen LEADER.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la communauté de communes Cœur de Charente assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels

porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux

types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la communauté de communes Cœur de Charente, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la communauté de communes Cœur de Charente. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique est composé comme suit :

- Sous-Préfète de Confolens ou son représentant (Secrétaire général de la Sous-Préfecture)
- Directeur de la DDT Charente en tant que représentant de l'ANCT ou son représentant (Chargé de mission ANCT)
- Directrice générale des services CC Cœur de Charente ou son représentant
- Directeur général adjoint à l'urbanisme et l'environnement CC Cœur de Charente ou son représentant
- Chargé(e) de développement économique CC Cœur de Charente
- Chef de projet CRTE/PVD
- Directrice générale des services du PETR du Pays du Ruffécois ou son représentant
- Directrice de l'Office de Tourisme du Ruffécois ou son représentant
- Les représentants des 3 chambres consulaires, le cas échéant
- Des représentants des communes de Cœur de Charente

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

Signé à

le

Le président de la Communauté de communes Cœur de Charente,

Christian CROIZARD

La Préfète de la Charente,

Magali DEBATTE

En présence du Directeur général de l'Agence nationale de Cohésion des Territoires

Yves LE BRETON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Le Breton', with a long horizontal stroke extending to the right.

Sommaire des annexes

Annexe 1 – AFOM détaillée par axe du CRTE

Annexe 2 – Orientations stratégiques et leviers d’actions

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Tableaux de synthèse du CRTE

3-1 Porteurs de projets et cibles

3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)

3-3 Indicateurs de suivi

Annexe 1 – AFOM détaillé par axe du CRTE
Afom, Développement économique

Forces	Faiblesses
<p><u>Agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversité de la production : vigne, céréaliculture, élevage • Des filières d'excellence et exportatrices : le Cognac (Cognac Gauthier), Pineau des Charentes. <p><u>Tissu industriel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une dizaine de zones d'activité le long de la N10 • De nombreux savoir-faire : activités extractives (GSM), logistique (Bréger, centrales logistiques Lidl et Intermarché), équipements électriques (Leroy Somer), fabrication plastique (Cinq MC), eau de Javel (Pintaud) <p><u>Artisanat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Artisanat d'art : village de Tusson ; présence de spécialistes français d'art médiéval, notamment autour du vitrail. Village de Saint-Amant-de-Boixe : centre régional de l'art roman et journées de l'artisanat d'art. • Importance de l'artisanat lié à la construction/BTP <p><u>Tourisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proximité avec les métropoles régionales (Bordeaux, Angoulême) • Présence d'une quarantaine de restaurants du point de vente à emporter jusqu'à des tables de qualité • Richesse patrimoniale et historique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Patrimoine roman : Eglise Cellesfrouin et Abbaye de Saint-Amant-de-Boixe; classées Monument historique ○ Patrimoine néolithique : les Pérottes, tumulus de la Boixe • Richesse naturelle : fleuve Charente, sentiers de randonnées • Evènements culturels : festival de la Danse ou Fest'Aigre. <p><u>Commerces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Regroupement de commerces pour créer des synergies : association de commerçants d'Aigre, 7 multiples ruraux 	<p><u>Agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible part des produits transformés localement • Exploitations en situation économique difficile structurellement <p><u>Industries :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Zones d'activité dispersées et manque de services mutualisés dans les zones d'activités (stationnement, restauration) • Manque de structures de collaborations pour les jeunes entrepreneurs <p><u>Tourisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre d'hébergements touristiques restreintes : 2 hôtels et 4 campings (Insee, 2020) • Lieu de passage, difficulté à capter et à retenir les touristes <p><u>Commerces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vacance commerciale

Opportunités	Menaces
<p><u>Agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'industrie de la transformation, la transition vers le bio • Développement des circuits courts, « Opération paniers gourmands » <p><u>Tissu industriel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Transfert des zones d'activités communales et création de 2 zones d'activités intercommunales • De nombreuses aides à la création et reprise d'entreprises ○ Echelle communale : « Coup de pouce Cœur de Charente » accorde des subventions à destination des TPE ○ Echelle régionale : « Entreprendre, la Région à vos côtés » propose un ensemble d'aides individuelles aux TPE de moins de 10 salariés ○ Echelle départementale : « Initiative Charente » accorde des prêts à taux 0 aux entrepreneurs <p><u>Tourisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre de restauration : labellisation, vente à emporter, snacking. • Projet de valorisation de l'art roman en partenariat avec la CC Val de Charente, l'Espace d'architecture romane et l'Office de Tourisme du Pays du Ruffécois (livret collector, fiches sur les édifices incontournables, programmation estivale). • Réhabilitation du patrimoine (restauration église Cellefrouin) • Développement du tourisme à vélo (itinéraire vélo autour du fleuve Charente), des activités de sport-nature (projet de stade d'eaux vives à Mansle, activités canoë-kayak) 	<p><u>Emploi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage en progression : 13.4% en 2017 contre 10.6% en 2007 (Insee) mais moins important qu'à l'échelle du département de Charente (14.1%). • Croissance du taux de chômage des jeunes : 28.3% en 2017 contre 22.8% en 2007 mais similaire à celui de la Charente (28.9%). <p><u>Agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse des chefs d'exploitation • Pratiques agricoles plus intensives • Aléas environnementaux et couverture assurancielle <p><u>Industrie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'industries à risques rattrapées par l'urbanisation : silos, Etbs Pintaud <p><u>Artisanat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés à recruter dans les métiers qualifiés du bâtiment (charpentiers, plombiers, menuisiers...) <p><u>Tourisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fleuve Charente : réduction du débit de l'eau • Patrimoine historique abandonné, non mis en valeur <p><u>Commerces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Commerces concurrencés par le renforcement de pôles de périphérie (zones d'activités et métropoles voisines) surtout dans l'alimentaire

Forces	Faiblesses
<p><u>Mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une position de carrefour à la croisée d'axes majeurs (N10) et secondaires (RD 739, RD 737, RD 27) • Territoire desservi par un axe ferroviaire (gare de Luxé, LGV Paris-Bordeaux permet de rejoindre Luxé via l'arrêt à Angoulême). • 14 stations publiques de recharge pour véhicules électriques <p><u>Services et équipements :</u> une offre complète</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfance : 3 maisons de la petite enfance, 3 centres de loisirs, école multisports d'Aigre, ludothèque itinérante) • Services : 1 Maison France Services à Mansle • Culture : 8 bibliothèques, 3 médiathèques • Sport : 1 piscine intercommunale à Mansle + 2 baignades naturelles + 3 complexes sportifs multisports • Santé : 5 Maisons de santé (+ 1 centre de santé) • Une offre qui maille le territoire : 3 pôles intermédiaires (Mansle, Aigre et Saint-Amant-de-Boixe) et 4 pôles proximité pôles de proximité (Val-de-Bonnieure, Aunac-sur-Charente, Montignac et Vars) 	<p><u>Mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Transports en commun : <ul style="list-style-type: none"> ○ Service principalement utilisé par les scolaires : les horaires proposés correspondant aux scolaires et les bus circulent peu le week-end ○ Les 6 lignes existantes sont toutes orientées vers Angoulême et ne permettent pas de faire de liaisons transversales au sein du territoire • Transport ferroviaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Offre méconnue par les habitants, principalement utilisée par les lycéens qui rejoignent Angoulême quotidiennement ○ Absence de connexion intermodale, la gare de Luxé n'est accessible que par la voiture. <p><u>Logements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de logements adaptés à des populations spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Petits logements : 50,9% des résidences principales comptent plus de 5 pièces en 2017 (Insee), 4,1% comptent 2 pièces, 0,9% 1 pièce. ○ Logements sociaux : le locatif social ne représente que 2% des résidences principales en 2017 contre 8,9% en Charente (Insee) ○ Résidences mobiles pour les gens du voyage • Nombre croissant de logements vacants : 11,9% de logements vacants en 2017 contre 8,6% en 2007 et 10,8% en Charente (Insee). <p><u>Equipements et Services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Est du territoire peu desservi, pas de pôles structurants (sauf éventuellement Valence) <p><u>Numérique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 11,8% des logements et locaux à usage professionnels sont raccordables à la fibre optique contre 35,4% en Charente (Arcep 2020)

Opportunités	Menaces
<p>Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'usage du train par la mise en valeur de la gare de Luxé et par l'éventuelle réouverture des anciennes haltes (Vars) • Développer les aires de covoiturage le long de la N10 • Développer les services de transport à la demande et itinérants <p>Logements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentiel d'offre locative par la rénovation des logements vacants et anciens • Hausse de la vente de logements vacants avec l'arrivée de la population de métropoles voisines (Angoulême, Bordeaux) lié au Covid • Gens du voyage : Projet de création de 2 terrains familiaux à Aigre et de haltes estivales <p>Equipements culturels et dédiés à la jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction en cours d'un pôle enfance jeunesse à Vars qui proposera un centre de loisirs (3-12 ans), un espace jeune (12-17 ans), un Relais assistantes maternelles, un lieu d'accueil enfants parents, une crèche/halte-garderie et un relais de la parentalité. • Construction d'une bibliothèque à Aigre <p>Services et équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets de construction de 3 MSP à Aunac-sur-Charente, Saint-Amant-de-Boixe et Aigre • Projets des Bus France Service <p>Numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de déploiement de la fibre à l'échelle départementale d'ici 2022 par Charente numérique 	<p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse de la population : 13.6% de la population a plus de 75 ans en 2017 (13.3% en 2007) contre 12.2% en Charente (Insee). • Isolement des personnes âgées : 37,9% des plus de 75 ans vivent seuls en 2017 (39.4% en Charente, Insee) • Territoire à faible densité : 36.5 habitants au km² en 2017 contre 59.2 en Charente (Insee) <p>Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effet tunnel pour les territoires non traversés par la N10 (Mansle) • Insécurité routière (entrées de villes peu lisibles, centres historiques souvent denses avec des voiries sinueuses) • Nouvelles nuisances liées au bruit et aux vibrations de la LGV et à la N10 <p>Logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parc de logements vieillissant nécessitant d'être réhabilité : 42.6% des résidences principales ont été construites avant 1945 (Insee, 2017).

Forces	Faiblesses
<p><u>Energies renouvelables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les EnR représentent une part significative de la consommation énergétique : 25% de la consommation globale d'énergie du territoire en 2018 (PCAET) • Eolien, filière clé pour la production d'énergie renouvelable : 55% de la production d'EnR (PCAET, 2018) <p><u>Ressources disponibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une large bande boisée qui traverse le territoire d'est en ouest <p><u>Artificialisation et préservation de la biodiversité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PETR accompagne les communes à l'objectif zéro pesticides : réenherbement des cimetières, plantations de fleurs dans les communes • 6 communes labellisées Villes et Villages Fleuris (Mansle, Moutonneau, St Fraigne, St Groux, Vouharte, Xambes). <p><u>Sensibilisation des habitants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Structures de sensibilisation : La Maison de l'eau à St-Fraigne est un outil pédagogique destiné aux scolaires du département pour sensibiliser les habitants à la protection de la nature et de la ressource en eau. 	<p><u>Energies fossiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les énergies fossiles sont les principales sources d'énergie consommées sur le territoire : 60% de la consommation (PCAET). <p><u>Energies renouvelables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une grande partie de l'énergie renouvelable produite localement profite à des acteurs situés en dehors du territoire (10M€ sur 15M€ produits d'après le PCAET). • Une offre essentiellement centrée sur l'éolien, au détriment d'autres ENR <p><u>Paysages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des zones d'activités et des axes ferroviaires faiblement intégrés au paysage <p><u>Logements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible performance énergétique du parc de logements anciens avec des maisons peu isolées et des modes de chauffage impactant (fioul, gaz) ou peu adaptés (électrique, foyers ouverts) <p><u>Mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte dépendance à la voiture : 50% des consommations et des émissions sont liées à la N10 : 20 000 véhicules jours dont beaucoup de poids lourds (PCAET).

Opportunités	Menaces
<p><u>Agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les initiatives portées par les agriculteurs et coopératives : Coopérative de Mansle porte un projet de méthanisation avec des intrants agricoles et de construction de nouveaux silos pour diversifier la production de céréales et intégrer plus de céréales bio <p><u>Energies renouvelables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'une station bio-GNV à Vars : • Diversifier les sources d'ENR et développer certaines filières : ➤ Photovoltaïque : 17% de la production d'EnR (PCAET, 2018), développer la pose de photovoltaïque sur les toits de bâtiments industriels et agricoles, et le photovoltaïque au sol sur les sites dégradés (anciennes carrières, décharges) ➤ Méthanisation : 15% de la production d'EnR (PCAET, 2018) ➤ Bois : 10% de la production d'EnR (PCAET, 2018) <p><u>Paysages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le paysage pour développer les mobilités douces • Intégration des zones d'activités via des corridors écologiques • Mise en valeur du patrimoine par le paysage (mégolithes) <p><u>Logement et bâti :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'accompagnement à la Maitrise de l'Energie (AMEC) vise à rénover les bâtiments publics vieillissants et mal isolés. <p><u>Mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'usage du train et les plateformes de covoiturage • Encourager le transport à la demande, développer les mobilités douces, l'usage de véhicules et vélos électriques 	<p><u>Aléas climatiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inondation : 26% des communes sont soumises à un risque d'inondations (DDRM, 2018) <p><u>Energies renouvelables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Opposition des riverains aux développements de certaines énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque) • Développement non maîtrisé des projets (éolien) <p><u>Préservation du patrimoine naturel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Disparition de la plaine et du grand plateau agricole sous l'effet de la culture céréalière • Question de la ressource en eau ○ Quantité : augmentation des températures, conflits d'usage avec l'agriculture ○ Qualité (nitrates, produits azotés): le territoire est inclus dans la Zone de vigilance pour les pesticides mis en place en 2006 par le SDAGE • Espèces menacées : zone Natura 2000 sur la Vallée de la Charente pour préserver les bords du cours d'eau qui sont des lieux d'accueil privilégiés pour le râle des genêts, une espèce dont les effectifs ont baissé de 60 % depuis 1980 à cause de la disparition des prairies. <p><u>Projet du stade d'eaux vives à Mansle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoins d'adaptation du projet pour limiter son impact sur l'environnement

Annexe 2 – Orientations stratégiques et leviers d'action :

Orientation 1 : Développer l'économie pour attirer de nouvelles populations et redynamiser le territoire

Les éléments clés

- Entre 2007 et 2017, 15% des surfaces (22ha) ont été consommées pour de l'activité économique dans les ZAE vs 85% par l'habitat
- Plus de 75% des actifs travaillent hors du territoire
- +3 points de chômage en 10 ans (13% en 2017) et +5,5 points pour les jeunes (28%)
- Un taux d'emploi stable : -0,3% par an entre 2012 et 2017
- Une offre restreinte d'hébergements touristiques : 2 hôtels et 4 campings

Les leviers d'action et types de projets identifiés par les élus de Cœur de Charente en matière de développement économique sont les suivants :

	<p>Harmoniser et développer le foncier économique communautaire (commerces, entreprises isolées ou implantées en centre-bourgs)</p> <ul style="list-style-type: none">○ Extension et densification de zones d'activités prioritairement, voir création si besoin○ Réouverture et soutien des commerces○ Implantation d'entreprises artisanales
	<p>Organiser le transfert des zones d'activité à l'échelle communautaire</p> <ul style="list-style-type: none">○ Transfert des zones d'activités communales à l'échelle de l'intercommunalité
	<p>Accompagner la diversification et la transformation de la production agricole, stimuler le développement de logiques de filières autour de spécificités agricoles à forte valeur ajoutée et créer des conditions favorables pour les porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none">○ Développement autour des ressources naturelles et agricoles valorisables et du bio○ Accompagnement de porteurs de projets (coopérative de Mansle, Ferme de Chassagne et réseaux des acteurs du bio)
	<p>Fédérer et favoriser la mise en réseau des acteurs économiques</p> <ul style="list-style-type: none">○ Développement des réseaux d'affaires○ Organisation de petits déjeuners, diners
	<p>Développer avec l'Office de Tourisme et en lien avec la CC Val de Charente une stratégie et une identité touristiques autour du fleuve Charente et ses affluents, du tourisme de pêche, du patrimoine roman et néolithique, du cyclotourisme, de la gastronomie et du slow-tourisme</p> <ul style="list-style-type: none">○ Études préalables et travaux d'aménagement d'un bassin d'eaux vives communautaire

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Valorisation des sites touristiques à l'échelle du Ruffécois
	<p>Utiliser la proximité d'Angoulême, la présence de filières d'excellence (Cognac, Pineau des Charentes) et d'éléments distinctifs (artisanat d'art) comme vitrines du territoire</p>
	<p>Renforcer et favoriser les chaînes de valeur au service de la Transition Ecologique et des circuits économiques de proximité</p>
	<p>Accompagner la transmission des entreprises sur le territoire en développant la sensibilisation à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Implication de Dynamique 16 ○ Organisation de forums de l'emploi et de forums dans les collèges

Orientation 2 : (Re)Développer les infrastructures de services publics d'accessibilité physique et numérique du territoire et réaménager les centres-bourgs au service de l'attractivité du territoire

<p>Les éléments clés</p> <ul style="list-style-type: none"> • 38% des plus de 75 ans vivent de manière isolée • 6 lignes de bus orientées vers Angoulême mais ne permettant pas de faire de liaisons transversales • 12% des logements et locaux raccordables à la fibre et – de 70% des locaux éligibles à un débit > à 30 Mb • 12% des logements vacants, notamment en centre-bourg • 20% de la population se trouve à plus de 7 min d'un service essentiel
--

Les leviers d'action et types de projets identifiés par les élus de Cœur de Charente en matière d'offre et de qualité des services à la population et son accessibilité sont les suivants :

	<p>Développer l'usage du train</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en valeur de la gare de Luxé (connexions intermodales) ○ Études et travaux de réouverture de la halte ferroviaire de Vars
	<p>Expérimenter des solutions de transport à la demande et/ou de mobilité inversée, en partenariat avec la Région, les opérateurs de transport scolaire et les opérateurs déjà présents sur le territoire ; et soutenir les dispositifs de mobilité pour l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Extension du service de transport scolaire au grand public ○ Collaboration avec les opérateurs déjà présents sur le territoire du Val de Charente (Rurabus, Emmaus) ○ Création d'un garage solidaire et dispositifs de soutien à l'auto-école solidaire
	<p>Engager une réflexion sur les routes secondaires à l'échelle du ruffécois</p>

	<p>Réaménager les centres-bourgs : les 13 polarités et les pôles ruraux relais, dont Mansle et Aigre dans le cadre de Petites villes de demain</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aménagement des abords des sites patrimoniaux, des rues et ruelles, des cimetières ○ Déploiement des programmes d'aménagement Petites Villes de Demain à Mansle et Aigre et à « Vars/Saint-Amant-de-Boixe/Montignac », Grand Village pour Demain à Saint-Fraigne et des projets d'aménagement communaux des centres-bourgs
	<p>Lutter contre la vacance des logements par l'acquisition et la rénovation du vacant</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Acquisition et rénovation du vacant
	<p>Développer l'offre locative en petits logements et de logements sociaux à proximité des commerces, des solutions de transports et des services</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Rénovation de logements locatifs ○ Création d'offres de logements spécifiques (seniors notamment)
	<p>Conforter l'offre de services publics sur tout le territoire en renforçant l'infrastructure d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'espaces dédiés au jeune enfant et à la jeunesse ○ Création de pôles de service de tous types (Maison France Service, multi-services ...) ○ Projet de construction d'une gendarmerie à Mansle ○ Rénovation du patrimoine et des équipements administratifs et culturels communaux et intercommunaux
	<p>Equiper le territoire avec des haltes ou aires de petits passages pour les gens du voyage et permettre l'accueil des résidences mobiles constituant leur habitat permanent</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aménagement de terrains familiaux locatifs communautaires pour l'accueil des gens du voyage ○ Aménagement d'une aire de « petits passage » pour les stationnements temporaires
	<p>Accompagner le déploiement de la fibre et de la téléphonie sur le territoire pour en faire un levier d'attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Travaux de déploiement de la fibre optique pour une couverture intégrale du territoire à l'horizon fin 2022

Orientation 3 : Construire le socle de la transition écologique du territoire

Les éléments clés

- 40% de passoires énergétiques
- 25% des résidences sont chauffées au fioul
- 7% des trajets domicile-travail réalisés en mode alternatif à la voiture
- Les EnR produites sur le territoire représentent 25% de la consommation globale d'énergie
- Sur 15 M€ d'EnR produites localement 10 M€ quittent le territoire
- 50% des consommations et des émissions sont liées à la N10 (20 000 véhicules par jour)
- 80% des sols du territoire sont des surfaces agricoles

Les leviers d'action et types de projets identifiés par les élus de Cœur de Charente en matière de transition énergétique et écologique :

	<p>Mettre en œuvre le plan d'action du PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Plan d'actions, <i>en cours d'élaboration</i>
	<p>Améliorer et prendre en compte l'insertion paysagère et environnementale dans les zones d'activités, les bâtiments agricoles et les projets de construction</p>
	<p>Développer des aménagements de centre-bourg qui privilégient le piéton et le cycliste et les liaisons entre lieux clés (centres-bourgs, lieux touristiques, Charente...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d'aménagements piétonniers et pour les deux-roues non motorisés ○ Mise aux normes d'accessibilité des services et bâtiments publics
	<p>Poursuivre les efforts autour des économies d'énergies, notamment au sein du patrimoine bâti des collectivités et accompagner la rénovation énergétique des logements</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Rénovation énergétique des bâtiments communautaires et communaux ○ Remplacement des systèmes de chauffage des bâtiments publics ○ Relais local de sensibilisation et d'information du public en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire
	<p>Fédérer et coordonner les agriculteurs pour favoriser les logiques de circuits-courts et la structuration des filières biologiques et vertueuses.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aide à l'installation de producteurs maraîchers biologiques ○ Accompagnement de porteurs de projets (coopérative de Mansle, Ferme de Chassagne) ○ Opération paniers gourmands ○ Soutien et agrandissement des multiples ruraux ○ Relais d'information du réseau départemental « Agrilocal 16 »
	<p>Augmenter la part des EnR dans le mix énergétique en encadrant le développement de l'éolien (définition des zones), en diversifiant les sources d'EnR et en agissant conjointement entre les collectivités et les entreprises pour développer les EnR et adapter les objectifs du SRADET au contexte local</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développement de la production d'énergie photovoltaïque, solaire, d'hydroélectricité ○ Création d'unités de méthanisation ○ Création de stations Bio-GNV
	<p>Développer et sensibiliser la population sur les processus performants d'évitement, de traitement et de valorisation des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser les activités économiques performantes en matière de réduction et de valorisation de déchets (économie circulaire)
	<p>Lutter contre la disparition des haies, des espaces naturels clés (plantation de haies, modification des pratiques agricoles) et de la biodiversité et préserver la ressource en eau (réserves pour l'agriculture, récupération des eaux pluviales)</p>

Communiquer et sensibiliser le grand public sur enjeux de la transition écologique et de biodiversité

- Création de jardins partagés communaux
- Programme d'actions autour de la santé environnementale (Cf. CLS) en direction notamment du jeune public (écoles, services extra-scolaires, associations)

Annexe 4 : détail des projets identifiés à ce jour à l'échelle de la communauté de communes Cœur de Charente

Orientation 1 : Développer l'économie pour attirer de nouvelles populations et redynamiser le territoire

Porteur projet	Commune	Intitulé du projet	Échéance de réalisation	Dév. Éco/ Relancé	Cohésion sociale	Transition écologique
Commune	Aunac/Charente	Soutien au commerce de proximité	non connue	oui	oui	non
Commune	Aunac/Charente	Aide installation entreprise artisanale	non connue	oui	non	non
CDC/OT	CDC	Valorisation des sites touristiques	non connue	oui	oui	non
Commune	Charmé	Création d'un circuit "parcours de l'eau"	non connue	oui	oui	oui
Commune	Luxé	Création d'un logement ou espace de coworking "ancienne gare"	2023/2024	oui	oui	non
CDC	Mansle	Aménagement d'un bassin d'eau vive	2024	oui	oui	non
CDC	Mansle/Aunac	Création de 2 zones d'activités	non connue	oui	non	non
Commune	Moutonneau	Aménagement d'une zone tampon pour l'accueil de loisirs entre RD336 et la Charente	Non connue	oui	oui	oui
Commune	Moutonneau	Aménagement d'un local/espace snack/buvette sur aire de détente "île de Moutonneau"	Non connue	oui	oui	non
Commune	Nançars	Création d'un circuit patrimonial de visite avec QR code	non connue	oui	oui	oui
Commune	Puyréaux	Restauration du lavoir Saint-Laurent	2022	oui	oui	non
Commune	Saint-Amant-de-Boixe	Création d'une aire de camping car	non connue	oui	non	non
Commune	Saint-Fraigne	Création d'une maison passerelle et inclusive (logement et espaces de travail) (vieux quartier)	non connue	non	oui	non
Commune	Saint-Fraigne	Aménagement d'un gîte de groupe à la ferme de la gensatière (50 couchages), réhabilitation friche agricole	non connue	non	oui	non
Commune	Saint-Fraigne	Aménagement interactif et numérique au sein de la maison de l'eau	non connue	oui	oui	non
Commune	Saint-Fraigne	Renouvellement des jardins éphémères avec création de nouveaux jardins permanents et mare pédagogique	non connue	oui	oui	oui
Commune	Saint-Fraigne	Développement des métiers "maraîchage bio" au sein du chantier d'insertion	non connue	oui	oui	oui
Commune	Tusson	Terminer la mise en valeur de l'espace du Prieuré (Couvent des hommes) : création d'un logement associatif à un atelier de potier	2021	oui	oui	non
Commune	Tusson	Création d'une boutique ou d'un atelier artisanal	2022	oui	oui	non
Commune	Tusson	Création d'une aire de camping-car et d'une aire de jeux	2022-2023	oui	oui	non
Commune	Tusson	Mise en place d'une signalétique adaptée au développement touristique du bourg de Tusson	2022	oui	non	non
Commune	Tusson	Mise en œuvre d'un projet culturel à la Maison du Patrimoine en partenariat avec l'EPCI	2022	oui	oui	non
Commune	Valence	Rénovation de l'appartement communal : projet d'ouverture d'un magasin de petits producteurs, épicerie, métiers d'arts...		oui	oui	non

Orientation 2 : (Re)Développer les infrastructures de services publics d'accessibilité physique et numérique du territoire et réaménager les centres-bourgs au service de l'attractivité du territoire

Porteur projet	Commune	Intitulé du projet	Échéance de réalisation	Dév. Éco/ Relance	Cohésion sociale	Transition écologique
Commune	Aigre	Aménagement d'un pôle de services au public et du numérique	2022	non	oui	non
SIVOS maternelle	Aigre	Aménagement d'une bibliothèque scolaire	2022	non	oui	non
CDC	Aigre	Aménagement de 7 terrains familiaux gens du voyage	2021	non	oui	non
Commune	Aigre	Aménagement des abords, parvis et parking église	non connue	non	oui	non
Commune	Aigre	Programme PVD	non connue	oui	oui	oui
Commune	Ambérac	Rénovation thermique d'un logement	non connue	non	oui	oui
Commune	Anais	Rénovation du vestiaire du foot	non connue	non	oui	non
Commune	Anais	Rénovation de la chaussée (traversée de Churet)	non connue	non	oui	non
Commune	Aunac/Charente	Création d'un multi-services	non connue	non	oui	non
Privé	Aunac/Charente	Aménagement d'un village sénior	non connue	oui	oui	oui
Commune	Aussac-Vadalle	Aménagement traversée de Vadalle	2021	non	oui	non
Commune	Aussac-Vadalle	Construction d'une résidence sénior		oui	oui	non
Commune	Aussac-Vadalle	Création d'un point d'échanges (type bibliothèque - accès numérique)	2024	non	oui	non
Commune	Aussac-Vadalle	Plan d'éclairage des villages	2025	non	oui	non
Commune	Barbezières	Aménagement jardin du souvenir et colombarium	2021	non	oui	non
CDC	Cellefrouin	Restauration intérieure église classée	2021	non	oui	non
Commune	Cellefrouin	Aménagement et sécurisation du centre bourg, y compris effacement de réseaux	non connue	non	oui	non
Commune	Cellettes	Aménagement du centre-bourg : effacement de réseau, réduire la vitesse, création d'un cheminement doux (piétons et écoliers) et sécuriser un carrefour	2022	non	oui	oui
Commune	Charmé	Aménagement de réduction de la vitesse RD736 (traversée de Charmé)	2022	non	oui	non
Commune	Charmé	Défense incendie hameau de Husson	2022	non	oui	non
Commune	Charmé	Aménagement jardin du souvenir-columbarium	2023	non	oui	non
Commune	Charmé	Aménagement place de la Liberté	non connue	non	oui	non
Commune	Charmé	Aménagement maison et terrain Pointecouteau	non connue	non	oui	oui
Commune	Charmé	Mise en accessibilité église	non connue	non	oui	non

Porteur projet	Commune	Intitulé du projet	Échéance de réalisation	Dév. Éco/ Relance	Cohésion sociale	Transition écologique
Commune	Charmé	Transfert de l'agence postale à la mairie	non connue	oui	oui	non
Commune	Chenon	Restauration église Sainte Antoine	2021	non	oui	oui
commune	Chenon	Mise en valeur des façades de l'église et de la salle des fêtes par un éclairage	non connue	non	oui	non
Commune	Coulonges	Restauration toiture église	2021	non	oui	oui
Hôpital	EHPAD	Aménagements extérieurs et ravalement façade EHPAD	2023	non	oui	oui
Commune	Fontclaireau	Aménagement d'un parking devant l'église	2023	non	oui	non
Commune	Fontclaireau	Aménagement d'une réserve incendie	2022	non	oui	non
Commune	Lonnes	Achat par expropriation d'un bâtiment voisin à la salle des fêtes (menace ruine)	non connue	non	oui	non
Commune	Lupsault	Travaux église	2022	non	oui	oui
Commune	Luxé	Maison de santé : rénovation thermique et agrandissement	2023	oui	oui	oui
Commune	Luxé	Aménagement traversée de bourg vers gare (sécurisation et végétalisation), y compris voie piétonne et cyclable	2022/2025	non	oui	non
Commune	Luxé	Rénovation thermique et mise en valeur bibliothèque	2022	non	oui	oui
Commune	Luxé	Aménagement intérieur et extérieur de la "tour"	2022	non	oui	non
Commune	Luxé	Travaux de mise hors d'eau de l'église	2022	non	oui	non
Commune	Luxé	Réhabilitation parcours de santé	2022	non	oui	oui
Commune	Maine de Boixe	Aménagement du bourg (Mise en sécurité de l'école, effacement des réseaux et embellissement du bourg	2023	non	oui	non
Commune	Maine-de-Boixe	Construction d'un bâtiment communal	2021	oui	oui	non
CDC	Mansle	Construction d'une gendarmerie	2021	oui	oui	oui
Commune	Mansle	Programme PVD	non connue	oui	oui	oui
Centre social	Mansle	Création d'un garage solidaire	non connue	oui	oui	non
Commune	Mansle	Aménagement du centre-bourg étape 3 (Rue des Martinets, Rue de la Liberté, Boulevard Gambetta et Carrefour RD 739 : Rue des Bouviers)	2023	non	oui	non
Commune	Mansle	Aménagement du centre-bourg étape 4 (Rue des Ponts et Rue de Watlington)	2022	oui	oui	non
Commune	Mansle	Aménagement du centre-bourg étape 5	2023	oui	oui	non

Porteur projet	Commune	Intitulé du projet	Échéance de réalisation	Dév. Éco/ Relance	Cohésion sociale	Transition écologique
Commune	Mansle	Aménagement du centre-bourg étape 6	2024	oui	oui	non
Commune	Mansle	Aménagement du centre-bourg étape 7	2025	oui	oui	non
Commune	Mansle	Aménagement du centre-bourg étape 8	2026	oui	oui	non
Commune	Montignac	Programme PVD	non connue	oui	oui	oui
Commune	Montignac	Réaménagement du champ de foire et rempart	2023	non	oui	non
Commune	Montignac	Rénovation thermique et désamiantage hippodrome	2022	non	oui	oui
Commune	Montignac	Aménagement du slalom et zone de loisirs	2024	non	oui	non
Commune	Montignac	Création d'un parking rue des remparts	2025	oui	oui	non
Commune	Montignac	Elargissement trottoirs et circulation alternée avenue Boixe	2025	non	oui	oui
Commune	Montignac	Aménagement des îles du tapis (circuit touristique)	2025	oui	oui	non
Commune	Mouton	Aménagement du cimetière	2021	non	oui	non
CDC	Mouton	Restauration église classée	2021	non	oui	oui
Commune	Mouton	Aménagement et agrandissement du cimetière municipal	2022	non	oui	non
Commune	Moutonneau	Renforcement passerelle du gué	2021	oui	oui	non
Commune	Nanclars	Aménagement de la place de l'église	non connue	non	oui	non
Commune	Nanclars	Aménagement du bourg (phase 2), y compris effacement des réseaux et embellissement	non connue	non	oui	non
Commune	Nanclars	Création d'emplacements de stationnement	non connue	non	oui	non
Commune	Puyréaux	Aménagement du bourg	2021	non	oui	non
Commune	Puyréaux	Création d'un kiosque dans le parc de la salle polyvalente	2023	non	oui	non
Commune	Puyréaux	Assainissement et mise en valeur de l'église Saint-Laurent	non connue	non	oui	non
Commune	Saint-Amant-de-Boixe	Programme PVD	non connue	oui	oui	oui
Commune	Saint-Amant-de-Boixe	Restauration église abbatiale classée	2021	non	oui	oui
Commune	Saint-Amant-de-Boixe	Création d'un préau pour l'école maternelle	non connue	non	oui	non
Commune	Saint-Ciers	Rénovation d'une passerelle de type eiffel	non connue	non	oui	non
Commune	Saint-Ciers	Acquisition d'un tracteur	non connue	non	non	oui
Commune	Saint-Ciers	Rénovation de l'église : toiture et plafond	non connue	non	oui	non
Commune	Saint-Fraigne	Programme "Grand village pour demain"	non connue	oui	oui	oui

Porteur projet	Commune	Intitulé du projet	Échéance de réalisation	Dév. Éco/ Relance	Cohésion sociale	Transition écologique
Commune	Saint-Fraigne	Reconquête friche agricole (Cœur de bourg)	non connue	oui	oui	oui
Commune	Saint-Fraigne	Création habitat partagé pour personnes âgées et handicapées (6 à 8 logements) (Cœur de bourg)	non connue	oui	oui	oui
Commune	Saint-Fraigne	Création d'un pôle alimentaire productions locales (Cœur de bourg)	non connue	oui	oui	oui
Commune	Saint-Fraigne	Création d'un restaurant (Cœur de bourg)	non connue	oui	oui	oui
Commune	Saint-Fraigne	Création d'un pôle bien-être (Cœur de bourg)	non connue	oui	oui	oui
Commune	Saint-Fraigne	Aménagement liaison piétonne vers aire de camping car (Cœur de bourg)	2022	oui	oui	oui
Commune	Saint-Fraigne	Création d'espaces de co-working, tiers-lieux (Cœur de bourg)	non connue	oui	oui	oui
Commune	Saint-Fraigne	Restauration église classée	2024	non	oui	non
Commune	Saint-Fraigne	Aménagement d'une salle d'accueil Maison de l'eau, bibliothèque (Vieux quartier)	non connue	non	oui	oui
Commune	Saint-Fraigne	Création d'un stade de cyclocross en collaboration avec la FFV	non connue	non	oui	non
Commune	Tourriers	Aménagement du bourg en 3 étapes : réfection voirie, aménagement des espaces publics, des paysages et des espaces verts	2022-2024	non	oui	non
Commune	Tourriers	Création d'un chemin de randonnées et parcours pédagogique (vergers et haies)	2022	non	oui	oui
Commune	Tusson	Déplacement et regroupement de la mairie et de l'agence postale	fin 2021	non	oui	non
Commune	Tusson	Finalisation de la restauration du logis du Prieuré (hébergement de public autiste)	2021-2022	oui	oui	oui
Commune	Tusson	Création d'une cuisine en liaison avec la salle d'animation du couvent		non	oui	non
Commune	Tusson	Restauration d'un four à pain et aménagement d'un espace festif		non	oui	non
Commune	Tusson	Acquisition d'un bâtiment en liaison avec le Prieuré avec restauration	2022-2026	non	oui	non
Commune	Tusson	Aménagement de la place centrale et sécurisation de la route départementale entre la Maison du Patrimoine et le garagiste		non	oui	non
Commune	Val de Bonnieure	Restauration de la toiture de l'église de St Angeau	A partir de 2022	non	oui	non
Commune	Valence	Rénovation du lavoir		non	oui	non
Commune	Vars	Création d'une Maison France Services	non connue	non	oui	non
Commune	Vars	Programme PVD	non connue	oui	oui	oui

Porteur projet	Commune	Intitulé du projet	Échéance de réalisation	Dév. Éco/ Relance	Cohésion sociale	Transition écologique
Commune	Vars	Étude et travaux pour la réouverture de la gare à Vars	non connue	oui	oui	non
CDC	Vars	Construction pôle enfance jeunesse	2021	non	oui	oui
Commune	Villejoubert	Aménagement du bourg RD15 et RD32	2022/2023	non	oui	non
Commune	Villejoubert	Création d'une réserve incendie à Puypéroux	2022	non	oui	non
Commune	Vouharte	Agrandissement multiple rural	non connue	oui	oui	oui
Commune	Vouharte	Aménagement R+1 Grange des Sablons (salle des fêtes, gîte)	2023	oui	oui	non
Commune	Xambes	Travaux de mise en accessibilité ERP	non connue	non	oui	non

Orientation 3 : Construire le socle de la transition écologique du territoire

Porteur projet	Commune	Intitulé du projet	Échéance de réalisation	Dév. Éco/ Relance	Cohésion sociale	Transition écologique
Commune	Aigre	Rénovation énergétique mairie et salle des fêtes	2021	oui	oui	oui
Commune	Ambérac	Réfection couverture préau, salle motricité et chaufferie école	2021	oui	oui	oui
Commune	Ambérac	Isolation par l'extérieur (murs) et isolation des combles des locaux : mairie, groupe scolaire, poste et logements	2024	non	oui	oui
Privé	Aunac/Charente	Construction bâtiment artisanal photovoltaïque	2022	oui	non	oui
Privé	Aunac/Charente	Réhabilitation centrales hydroélectriques	non connue	oui	non	oui
Commune	Aunac/Charente	Installation de maraîchers bio	2022	oui	non	oui
Commune	Aussac-Vadalle	Création d'une voie douce entre le parc de loisirs et la rue de Fraîche bise	2023	non	non	oui
Commune	Aussac-Vadalle	Pérennisation de la navette qui permet de relier les 3 bourgs de la commune		non	oui	oui
Commune	Bessé	Rénovation énergétique mairie	2021	non	non	oui
Commune	Bessé	Ravalement d'une façade de la mairie et changement des huisseries	2021	non	non	oui
Commune	Bessé	Réaménagement d'une pièce annexe de la mairie : isolation des murs, cloison et plancher	non connue	non	non	oui
Commune	Bessé	Isolation thermique du local servant de cuisine à la salle des fêtes	non connue	non	oui	oui
CDC	CDC	Opération "paniers gourmands"	2021	oui	non	oui
Commune	Cellettes	Rénovation thermique et acoustique et accessibilité ERP salle des fêtes et mairie	2022-2023	non	oui	oui
Commune	Charmé	Renforcement de l'isolation des combles de la salle des fêtes et de la mairie	2022	non	non	oui
Commune	Charmé	Ombrières photovoltaïques parking mairie	2023	non	non	oui
Commune	Chenon	Mise aux normes sécuritaires et rénovation thermique salle des fêtes et de la mairie	non connue	non	non	oui
Commune	Chenon	Eclairage public	non connue	non	non	oui
Commune	Chenon	Aménagement sécuritaire traversée de bourg	Non connue	non	oui	non
Commune	Fontenille	Installation de panneaux photovoltaïques stade et salle des fêtes	non connue	non	non	oui
Commune	Fontenille	Changement de mode de chauffage de la salle des fêtes (fioul)	non connue	non	non	oui
Commune	Fouqueure	Rénovation thermique de l'école (remplacement des huisseries)	2023	non	oui	oui
Commune	Juillé	Rénovation thermique d'un logement	non connue	non	non	oui
Commune	Lonnes	Rénovation thermique du logement communal (murs et menuiseries)	non connue	non	non	oui
Commune	Luxé	Travaux de mise en valeur de la gare à Luxé	non connue	oui	oui	oui
Commune	Luxé	Rénovation thermique de la salle des fêtes et de la salle polyvalente : isolation et réhabilitation, pose de panneaux	2022	non	oui	oui

Porteur projet	Commune	Intitulé du projet	Échéance de réalisation	Dév. Éco/ Relance	Cohésion sociale	Transition écologique
		photovoltaïques ou conversion à un mode de chauffage renouvelable				
Commune	Luxé	Réfection du local technique des agents communaux : isolation thermique, réhabilitation et extension	2022	non	non	oui
Commune	Luxé	Rénovation du local de l'agence postale : isolation et pose de panneaux photovoltaïques ou conversion à un mode de chauffage renouvelable	2023/2024	non	oui	oui
Commune	Luxé	Création d'un local de prêt de vélos (place de la gare)	2023	non	oui	oui
Commune	Luxé	Réhabilitation maison du gardien plan d'eau "lac des saules"	2024	non	non	oui
Commune	Luxé	Installation de panneaux photovoltaïques sur toitures hippodrome	2022	non	non	oui
Commune	Luxé	Développement d'un service de transport à la demande "gare de Luxé - Mansle"	2024	non	oui	oui
Commune	Maine de Boixe	Rénovation thermique de la salle des fêtes	2022	non	oui	oui
Commune	Mansle	Rénovation énergétique médiathèque	2022	oui	oui	oui
Privé	Mansle	Création d'une unité de méthanisation COOP DE MANSLE	non connue	oui	non	oui
Privé	Mansle	Création d'un silo dédié céréales bio COOP DE MANSLE	non connue	oui	non	oui
Commune	Mansle	Rénovation énergétique du centre culturel : (Désamiantage, changement de la charpente, pose d'un bac acier, isolation des plafonds, création d'un brise soleil, éclairage LED, rénovation de la VMC)	2022		oui	oui
Commune	Montignac	Installations photovoltaïques bâtiments publics	2022	non	non	oui
Commune	Nanclars	Création de jardins partagés d'aromates	2022	non	oui	oui
Commune	Nanclars	Création d'un cheminement doux du bourg au lavoir de la Gadillou	non connue	non	oui	oui
Commune	Puyréaux	Changement du système de chauffage "ensemble mairie"	non connue	non	oui	oui
Commune	Saint-Amant-de-Boixe	Rénovation thermique et mise aux normes salle socio-culturelle	non connue	non	oui	oui
Commune	Saint-Amant-de-Boixe	Diagnostic énergétique des bâtiments publics, avec programme pluriannuel de rénovation	non connue	non	non	oui
Commune	Saint-Amant-de-Boixe	Diagnostic sanitaire et action de mise en valeur arbres emblématiques parc de l'Abbaye	non connue	non	oui	oui
Commune	Saint-Ciers	Remplacement de la toiture de la salle polyvalente, isolation sous rampants	non connue	non	oui	oui
Commune	Saint-Fraigne	Schéma de mobilité douce, mise en accessibilité entre bourg et 39 villages	2021	non	oui	oui
Commune	Saint-Fraigne	Mise en accessibilité piétons et PMR centre et entrées de bourg	non connue	non	non	oui
Commune	Saint-Fraigne	Déplacement des ateliers municipaux vers un bâtiment couvert en photovoltaïque	non connue	non	non	oui
Commune	Saint-Fraigne	Installation d'une ombrière photovoltaïque stade de foot	non connue	non	non	oui
Commune	Saint-Front	Agrandissement de la salle des fêtes avec mise aux normes thermiques et phoniques avec installation de sanitaires aux normes	non connue	non	oui	oui

Porteur projet	Commune	Intitulé du projet	Échéance de réalisation	Dév. Éco/ Relance	Cohésion sociale	Transition écologique
Commune	Tourriers	Réhabilitation énergétique de la salle polyvalente (menuiseries et isolation)	2021	non	oui	oui
Commune	Tourriers	Construction d'un hangar photovoltaïques pour un atelier des services techniques	2022	non	non	oui
Commune	Tusson	Rénovation énergétique des bâtiments communaux : Chauffage et isolation	2022-2026	non	non	oui
Commune	Tusson	Création de cheminements doux adaptés aux sites de visites (Tumulus, Ruelles fleuries)	2022-2026	non	oui	oui
Commune	Val de Bonnieure	Rénovation de certains logements (isolation et menuiserie)	A partir de 2021	non	non	oui
Commune	Val de Bonnieure	Rénovation des salles communales (isolation et menuiserie)	A partir de 2021	non	non	oui
Commune	Valence	Aménagement de la place		non	oui	non
Commune	Valence	Aménagement d'une liaison douce entre le centre-bourg et la mairie		non	non	oui
Commune	Vars	Schéma de mobilité douce, mise en accessibilité	2022	non	oui	oui
Privé	Vars	Création d'une station Biogaz ENDESA	2022	oui	non	oui
Commune	Verdille	Réhabilitation toiture école	2021	oui	oui	oui
Commune	Villejoubert	Rénovation énergétique salle polyvalente	2021	oui	oui	oui
Commune	Villejoubert	Rénovation énergétique et réaménagement de la salle des fêtes	2021	non	oui	oui
Commune	Villognon	Rénovation énergétique de la mairie et école	2023/2026	non	oui	oui
Commune	Vouharte	Rénovation thermique de la salle des fêtes : isolation des murs et remplacement de l'isolation des combles, changement de la toiture et rénovation de la cuisine	2025	non	oui	oui
Commune	Xambes	Rénovation thermique de la mairie et de l'école (menuiseries extérieures)	2022/2023	non	oui	oui

161	Commune	Tourriers	Création d'un chemin de randonnées et parcours pédagogique (vergers et haies)	2022	non	oui	oui	2
162	Commune	Tusson	Déplacement et regroupement de la mairie et de l'agence postale	fin 2021	non	oui	non	2
163	Commune	Tusson	Terminer la mise en valeur de l'espace du Prieuré (Coeur des hommes) : création d'un logement associé à un atelier de potier	2021	oui	oui	non	1
164	Commune	Tusson	Finalisation de la restauration du logis du Prieuré (hébergement de public autiste)	2021-2022	oui	oui	oui	2
165	Commune	Tusson	Création d'une boutique ou d'un atelier artisanal	2022	oui	oui	non	1
166	Commune	Tusson	Création d'une cuisine en liaison avec la salle d'animation du couvent		non	oui	non	2
167	Commune	Tusson	Restauration d'un four à pain et aménagement d'un espace festif		non	oui	non	2
168	Commune	Tusson	Acquisition d'un bâtiment en liaison avec le prieuré avec restauration	2022-2026	non	oui	non	2
169	Commune	Tusson	Création d'une aire de camping-car et d'une aire de jeux	2022-2023	oui	oui	non	1
170	Commune	Tusson	Aménagement de la place centrale et sécurisation de la route départementale entre la Maison du Patrimoine et le garage		non	oui	non	2
171	Commune	Tusson	Mise en place d'une signalétique adaptée au développement touristique du bourg de Tusson	2022	oui	non	non	1
172	Commune	Tusson	Mise en œuvre d'un projet culturel à la Maison du Patrimoine en partenariat avec l'EPCI	2022	oui	oui	non	1
173	Commune	Tusson	Rénovation énergétique des bâtiments communaux : Chauffage et isolation	2022-2026	non	non	oui	3
174	Commune	Tusson	Création de cheminements doux adaptés aux sites de visites (Tunnius, Ruelles fleuries)	2022-2026	non	oui	oui	3
175	Commune	Val de Bonlieure	Restauration de la toiture de l'église de St Angeau	A partir de 2022	non	oui	non	2
176	commune	Val de Bonlieure	Rénovation de certains logements (isolation et menuiserie)	A partir de 2021	non	non	oui	3
177	commune	Val de Bonlieure	Rénovation des salles communales (isolation et menuiserie)	A partir de 2021	non	non	oui	3
178	commune	Valence	Aménagement de la place		non	oui	non	3
179	commune	Valence	Rénovation du lavoir		non	oui	non	2
180	commune	Valence	Aménagement d'une liaison douce entre le centre-bourg et la mairie		non	non	oui	3
181	commune	Valence	Rénovation de l'appartement communal : projet d'ouverture d'un magasin de petits producteurs, épicerie, métiers d'arts...		oui	oui	non	1
182	Commune	Vars	Création d'une Maison France Services	non connue	non	oui	non	2
183	Commune	Vars	Programme PVD	non connue	oui	oui	oui	2
184	Commune	Vars	Étude et travaux pour la réouverture de la gare à Vars	non connue	oui	oui	non	2
185	Commune	Vars	Schéma de mobilité douce, mise en accessibilité	2022	non	oui	non	3
186	Privé	Vars	Création d'une station Biogaz ENDESA	2022	oui	non	oui	3
187	CDC	Vars	Construction pôle enfance jeunesse	2021	non	oui	oui	2
188	Commune	Vertille	Réhabilitation toiture école	2021	oui	oui	oui	3
189	Commune	Villedubert	Rénovation énergétique salle polyvalente	2021	oui	oui	oui	3
190	Commune	Villedubert	Rénovation énergétique et réaménagement de la salle des fêtes	2021	non	oui	oui	3
191	Commune	Villedubert	Aménagement du bourg RD15 et RD32	2022/2023	non	oui	non	2
192	Commune	Villedubert	Création d'une réserve incendie à Puypéroux	2022	non	oui	non	2
193	Commune	Villognon	Rénovation énergétique de la mairie et école	2023/2026	non	oui	non	2
194	Commune	Vouharte	Agrandissement multiple rural	non connue	oui	oui	oui	2
195	Commune	Vouharte	Rénovation thermique de la salle des fêtes : isolation des murs et remplacement de l'isolation des combles, changement de la toiture et rénovation de la cuisine	2025	non	oui	oui	3
196	Commune	Vouharte	Aménagement R+1 Grange des Sablons (salle des fêtes, gîte)	2023	oui	oui	non	2
197	Commune	Xambes	Travaux de mise en accessibilité ERP	non connue	non	oui	non	2
198	Commune	Xambes	Rénovation thermique de la mairie et de l'école (menuiseries extérieures)	2022/2023	non	oui	oui	3

106	Commune	Montignac	Aménagement des lles du tapis (circuit touristique)	2025	oui	oui	non	2
107	Commune	Mouton	Aménagement du cimetière	2021	non	oui	non	2
108	CDC	Mouton	Restauration église classée	2021	non	oui	oui	2
109	Commune	Mouton	Aménagement et agrandissement du cimetière municipal	2022	non	oui	non	2
110	Commune	Moutonneau	Renforcement passerelle du gué	2021	oui	oui	non	2
111	Commune	Moutonneau	Aménagement d'une zone tampon pour l'accueil de loisirs entre RD336 et la Charente	Non connue	oui	oui	oui	1
112	Commune	Moutonneau	Aménagement d'un local/espace snack/buvette sur aire de détente "Ile de Moutonneau"	2022	non	oui	non	1
113	Commune	Nandars	Création de jardins partagés d'aromates	non connue	non	oui	non	3
114	Commune	Nandars	Aménagement de la place de l'église	non connue	non	oui	non	2
115	Commune	Nandars	Création d'un cheminement doux du bourg au lavoir de la Gadillou	non connue	non	oui	non	3
116	Commune	Nandars	Aménagement du bourg (phase 2), y compris effacement des réseaux et embellissement	non connue	oui	oui	non	2
117	Commune	Nandars	Création d'un circuit patrimonial de visite avec QR code	non connue	oui	oui	oui	1
118	Commune	Nandars	Création d'emplacements de stationnement	non connue	non	oui	non	2
119	Commune	Oradour	Aucun projet communal					
120	Commune	Puyréaux	Aménagement du bourg	2021	non	oui	non	2
121	Commune	Puyréaux	Création d'un kiosque dans le parc de la salle polyvalente	2023	non	oui	non	2
122	Commune	Puyréaux	Restauration du lavoir Saint-Laurent	2022	oui	oui	non	1
123	Commune	Puyréaux	Changement du système de chauffage "ensemble mairie"	non connue	non	oui	oui	3
124	Commune	Puyréaux	Assainissement et mise en valeur de l'église Saint-Laurent	non connue	oui	oui	non	2
125	Commune	Saint-Amant-de-Boixe	Programme PVD	2021	non	oui	oui	2
126	Commune	Saint-Amant-de-Boixe	Restauration église abbatiale classée	2021	non	oui	oui	3
127	Commune	Saint-Amant-de-Boixe	Rénovation thermique et mise aux normes salle socio-culturelle	non connue	oui	non	non	1
128	Commune	Saint-Amant-de-Boixe	Création d'une aire de camping car	non connue	non	non	oui	3
129	Commune	Saint-Amant-de-Boixe	Diagnostic énergétique des bâtiments publics, avec programme pluriannuel de rénovation	non connue	non	oui	non	3
130	Commune	Saint-Amant-de-Boixe	Création d'un préau pour l'école maternelle	non connue	non	oui	oui	3
131	Commune	Saint-Amant-de-Boixe	Diagnostic sanitaire et action de mise en valeur artères emblématiques parc de l'abbaye	non connue	non	oui	oui	3
132	Commune	Saint-Ciers	Remplacement de la toiture de la salle polyvalente, isolation sous rampants	non connue	non	non	oui	3
133	Commune	Saint-Ciers	Remplacement d'un tracteur	non connue	non	oui	oui	2
134	Commune	Saint-Ciers	Rénovation d'une passerelle de type effet	non connue	non	oui	non	2
135	Commune	Saint-Ciers	Rénovation de l'église : toiture et plafond	non connue	oui	oui	oui	2
136	Commune	Saint-Fraigne	Programme "Grand village pour demain"	non connue	oui	oui	oui	2
137	Commune	Saint-Fraigne	Reconquête friche agricole (Cœur de bourg)	non connue	oui	oui	oui	2
138	Commune	Saint-Fraigne	Création habitat partagé pour personnes âgées et handicapées (6 à 8 logements) (Cœur de bourg)	non connue	oui	oui	oui	2
139	Commune	Saint-Fraigne	Création d'un pôle alimentaire productions locales (Cœur de bourg)	non connue	oui	oui	oui	2
140	Commune	Saint-Fraigne	Création d'un restaurant (Cœur de bourg)	non connue	oui	oui	oui	2
141	Commune	Saint-Fraigne	Création d'un pôle bien-être (Cœur de bourg)	2022	oui	oui	oui	2
142	Commune	Saint-Fraigne	Aménagement liaison piétonne vers aire de camping car (Cœur de bourg)	non connue	oui	oui	oui	2
143	Commune	Saint-Fraigne	Création d'espaces de co-working, tiers-lieux (Cœur de bourg)	2024	non	oui	non	2
144	Commune	Saint-Fraigne	Restauration église classée	2021	non	oui	oui	3
145	Commune	Saint-Fraigne	Schéma de mobilité douce, mise en accessibilité entre bourg et 39 villages	non connue	non	oui	oui	2
146	Commune	Saint-Fraigne	Aménagement d'une salle d'accueil Maison de l'eau, bibliothèque (Vieux quartier)	non connue	non	oui	non	1
147	Commune	Saint-Fraigne	Création d'une maison passerelle et inclusive (logement et espaces de travail) (Vieux quartier)	non connue	non	oui	non	1
148	Commune	Saint-Fraigne	Aménagement d'un gîte de groupe à la ferme de la gersaie (50 couchages), réhabilitation friche agricole	non connue	non	oui	non	1
149	Commune	Saint-Fraigne	Aménagement intrarctif et numérique au sein de la maison de l'eau	non connue	oui	oui	non	1
150	Commune	Saint-Fraigne	Renouvellement des jardins éphémères avec création de nouveaux jardins permanents et mare pédagogique	non connue	oui	oui	oui	1
151	Commune	Saint-Fraigne	Création d'un stade de cyclocross en collaboration avec la FFV	non connue	non	oui	non	2
152	Commune	Saint-Fraigne	Développement des métiers "maraîchage bio" au sein du chantier d'insertion	non connue	non	oui	oui	1
153	Commune	Saint-Fraigne	Mise en accessibilité piétons et PMR centre et entrées de bourg	non connue	non	non	oui	3
154	Commune	Saint-Fraigne	Déplacement des ateliers municipaux vers un bâtiment couvert en photovoltaïque	non connue	non	non	oui	3
155	Commune	Saint-Fraigne	Installation d'une ombrière photovoltaïque stade de foot	non connue	non	non	oui	3
156	Commune	Saint-Front	Agrandissement de la salle des fêtes avec mise aux normes thermiques et phoniques avec installation de sanitaires aux normes	non connue	non	oui	oui	3
157	Commune	Saint-Groux	Aucun projet communal	2021	non	oui	oui	3
158	Commune	Tourriers	Réhabilitation énergétique de la salle polyvalente (muraliseries et isolation)	2022-2024	non	oui	non	2
159	Commune	Tourriers	Aménagement du bourg en 3 étapes : réflexion voirie, aménagement des espaces publics, des paysages et des espaces verts	2022	non	oui	non	2
160	Commune	Tourriers	Construction d'un hangar photovoltaïques pour un atelier des services techniques	2022	non	non	oui	3

Porteur projet	Commune	Intitulé du projet	Echéance de réalisation	Dév. Eco/ Reliance	Cohésion sociale	Transition écologique	Oriantation CRTE
1	Commune Aigre	Aménagement d'un pôle de services au public et du numérique	2022	non	oui	non	2
2	SIVOS maternelle Aigre	Aménagement d'une bibliothèque scolaire	2022	non	oui	non	2
3	CDC Aigre	Aménagement de 7 terrains familiaux gens du voyage	2021	non	oui	non	2
4	Commune Aigre	Aménagement des abords, parvis et parking église	non connue	non	oui	non	2
5	Commune Aigre	Programme PVD	non connue	oui	oui	oui	2
6	Commune Aigre	Rénovation énergétique mairie et salle des fêtes	2021	oui	oui	oui	3
7	Commune Ambérac	Rénovation thermique d'un logement	non connue	non	oui	oui	2
8	Commune Ambérac	Réfection couverture préau, salle motricité et chauffage école	2021	oui	oui	oui	3
9	Commune Ambérac	Isolation par l'extérieur (murs) et isolation des combles des locaux : mairie, groupe scolaire, poste et logements	2024	non	oui	oui	3
10	Commune Anais	Rénovation du vestiaire du foot	non connue	non	oui	non	2
11	Commune Anais	Rénovation de la chaussée (traversée de Churet)	non connue	non	oui	non	2
12	Commune Aunac/Charente	Soutien au commerce de proximité	non connue	oui	non	non	1
13	Commune Aunac/Charente	Aide installation entreprise artisanale	non connue	oui	non	non	1
14	Commune Aunac/Charente	Création d'un multi-services	non connue	non	oui	non	2
15	Privé Aunac/Charente	Aménagement d'un village sénior	non connue	oui	oui	oui	2
16	Privé Aunac/Charente	Construction bâtiment artisanal photovoltaïque	2022	oui	non	oui	3
17	Privé Aunac/Charente	Réhabilitation centrales hydroélectriques	non connue	oui	non	oui	3
18	Commune Aunac/Charente	Installation de marchers bio	2022	oui	non	oui	3
19	Commune Aunac-Vadalle	Aménagement traversée de Vadalle	2021	oui	oui	non	2
20	Commune Aunac-Vadalle	Construction d'une résidence sénior	2023	non	oui	non	2
21	Commune Aunac-Vadalle	Création d'une voie douce entre le parc de loisirs et la rue de Fréjèche bise	2024	non	non	oui	3
22	Commune Aunac-Vadalle	Création d'un point d'échanges (type bibliothèque accès numérique)	2024	non	oui	non	2
23	Commune Aunac-Vadalle	Périalisation de la navette qui permet de relier les 3 bourgs de la commune	non	non	oui	oui	3
24	Commune Aunac-Vadalle	Plan d'éclairage des villages	2025	non	oui	non	2
25	Commune Barbezillères	Aménagement jardin du souvenir et columbarium	2021	non	oui	non	2
26	Commune Bessé	Rénovation énergétique mairie	2021	non	non	oui	3
27	Commune Bessé	Ravalement d'une façade de la mairie et changement des huisseries	non connue	non	non	oui	3
28	Commune Bessé	Réaménagement d'une pièce annexe de la mairie : isolation des murs, cloison et plancher	non connue	non	oui	oui	3
29	Commune Bessé	Isolation thermique du local servant de cuisine à la salle des fêtes	2021	oui	non	oui	3
30	CDC CDC	Opération "paniers gourmands"	non connue	oui	oui	non	1
31	CDC/OT CDC	Valorisation des sites touristiques	non connue	oui	oui	non	1
32	CDC Cellerfouin	Restauration intérieure église classée	2021	non	oui	non	2
33	Commune Cellerfouin	Restauration intérieure église classée	non connue	non	oui	non	2
34	Commune Cellettes	Aménagement et sécurisation du centre bourg, y compris effacement de réseaux (piétons et écoles) et sécuriser un carrefour	2022	non	oui	oui	2
35	Commune Cellettes	Aménagement du centre-bourg : effacement de réseau, réduire la vitesse, création d'un cheminement doux (piétons et écoles) et sécuriser un carrefour	2022-2023	non	oui	oui	2
36	Commune Charmé	Rénovation thermique et acoustique et accessibilité ERP salle des fêtes et mairie	2022-2023	non	oui	oui	3
37	Commune Charmé	Renforcement de l'isolation des combles de la salle des fêtes et de la mairie	2022	non	oui	non	3
38	Commune Charmé	Aménagement de réduction de la vitesse RD736 (traversée de Charmé)	2022	non	oui	non	2
39	Commune Charmé	Défense incendie hameau de Huisson	2023	non	oui	non	2
40	Commune Charmé	Aménagement jardin du souvenir-columbarium	non connue	non	oui	oui	3
41	Commune Charmé	Ombrières photovoltaïques parking mairie	2023	non	non	oui	3
42	Commune Charmé	Aménagement place de la Liberté	non connue	oui	oui	non	2
43	Commune Charmé	Création d'un circuit "parcours de l'eau"	non connue	oui	oui	oui	1
44	Commune Charmé	Aménagement maison et terrain Portecourteau	non connue	non	oui	oui	2
45	Commune Charmé	Aménagement maison et terrain Portecourteau	non connue	non	oui	non	2
46	Commune Charmé	Mise en accessibilité église	non connue	oui	oui	non	2
47	Commune Cheron	Transfert de l'agence postale à la mairie	2021	non	oui	oui	2
48	Commune Cheron	Restauration église-Sainte Antoinette	non connue	non	non	non	3
49	Commune Cheron	Mise en valeur des façades de l'église et de la salle des fêtes et de la mairie	non connue	non	oui	oui	2
50	Commune Cheron	Mise en valeur des façades de l'église et de la salle des fêtes par un éclairage	non connue	non	oui	oui	3
51	Commune Coulonges	Eclairage public	non connue	non	oui	non	2
52	Hopital EHPAD	Aménagement sécuritaire traversée de bourg	2021	non	oui	non	2
53	Commune Fontclairneau	Restaurations extérieures et ravalement façade EHPAD	2023	non	oui	oui	2
		Pose d'une bache incendie à Montpapie	2022	non	oui	non	2